



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 00153

Numéro SIREN : 301 241 642

Nom ou dénomination : LEPRINCE ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2016 sous le numéro de dépôt 7025

**« LEPRINCE ET ASSOCIÉS »**

Société par actions simplifiée au capital de 152 460 Euros

Siège social : 20 rue Jules Vallès – 35000 RENNES

R.C.S. RENNES 301 241 642

20 JUN 2016  
Le  
Dépôt N°  
7025  
763153

**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE  
LE 4 MAI**

Monsieur Eric MENER, agissant en qualité de Président de la société « LEPRINCE ET ASSOCIÉS » :

**ÉTANT PRÉALABLEMENT RAPPELÉ ET CONSTATÉ QUE :**

Suivant délibérations en date du 25 février 2016, l'assemblée générale des associés de la société « LEPRINCE ET ASSOCIÉS » a décidé d'autoriser la fusion-absorption de la société « CABINET HUBERT LE BAIL », dont la société « LEPRINCE ET ASSOCIÉS » détient la totalité du capital, et a conféré tous pouvoirs à cet effet au Président, notamment pour signer le projet de fusion ainsi que la déclaration de conformité et, plus généralement, tous actes et documents qui s'avèreraient utiles et nécessaires.

Le projet de fusion-absorption de la société « CABINET HUBERT LE BAIL » par la société « LEPRINCE ET ASSOCIÉS », ci-annexé, a été conclu le 29 février 2016.

Ledit projet de fusion absorption prévoit que la fusion-absorption sera définitivement réalisée à l'issue du délai de 30 jours prévu aux articles R 236-2 et R236-2-1 du Code de Commerce et après constatation par décision du Président de la société « LEPRINCE ET ASSOCIÉS ».

Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de QUIMPER le 8 mars 2016 au nom de la Société « CABINET HUBERT LE BAIL », puis au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES le 24 mars 2016 au nom de la Société « LEPRINCE ET ASSOCIÉS ».

Il a fait l'objet d'un avis paru au BODACC le 31 mars 2016 à la demande de la société « LEPRINCE ET ASSOCIÉS », puis d'un avis paru au BODACC le 3 avril 2016 à la demande de la société « CABINET HUBERT LE BAIL ».

Le délai d'opposition des créanciers a donc pris fin le 3 mai 2016 à minuit.

**A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :**

- constatation de la réalisation définitive de la fusion,
- constatation de la dissolution sans liquidation de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL",
- pouvoirs à conférer.

001

### PREMIÈRE DÉCISION

Le Président constate la réalisation définitive de la fusion-absorption de la société "CABINET HUBERT LE BAIL" par la société "LEPRINCE ET ASSOCIES", à compter de ce jour, étant rappelé que la fusion prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015.

### DEUXIÈME DÉCISION

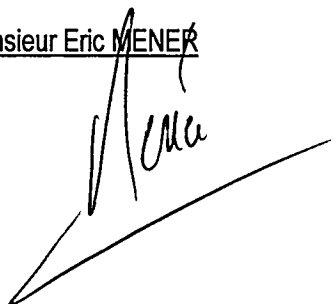
Le Président, en conséquence de la décision qui précède, constate la dissolution sans liquidation, à compter de ce jour, de la société "CABINET HUBERT LE BAIL".

### TROISIÈME DÉCISION

Le Président décide de conférer tous pouvoirs à la société d'avocats "GBA", S.E.L.A.R.L. au capital de 100 000 Euros, dont le siège est à RENNES (35) – 3 rue Jules Maillard de la Gourmerie et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 493 675 904, à l'effet d'accomplir toutes formalités, effectuer tous dépôts.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de la société « LEPRINCE ET ASSOCIES ».

Monsieur Eric MENER



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES RENNES EST

Le 18/05/2016 Bordereau n°2016/1 429 Case n°30

Ext 7044

Enregistrement : 375 €

Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent administratif des finances publiques

Nicolas BALAN  
Agent Administratif Principal  
des Finances Publiques

**PROJET DE FUSION - ABSORPTION**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉES**

**La société « LEPRINCE ET ASSOCIES »**

Société par actions simplifiée au capital de 152 460 Euros  
Ayant son siège social à RENNES (35) – 20 rue Jules Vallès  
Immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 301 241 642  
Représentée par Monsieur Eric MENER, en sa qualité de Président

Ci-après désignée la « **Société Absorbante** »

**D'UNE PART,**

**ET**

**La société « CABINET HUBERT LE BAIL »**

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 Euros  
Ayant son siège social à QUIMPERLE (29) - 10 rue Thiers  
Immatriculée au RCS de QUIMPER sous le numéro 324 871 920  
Représentée par Monsieur Eric MENER, en sa qualité de Gérant

Ci-après désignée la « **Société Absorbée** »

**D'AUTRE PART,**

Il a été arrêté, en vue de la fusion de la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" et de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion.

**Préalablement auxdites conventions, il a été exposé ce qui suit :**

**EXPOSÉ**

**I – CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS CONCERNÉES**

**1. Société "LEPRINCE ET ASSOCIES"**

La Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" a été constituée sous forme de société anonyme et immatriculée au R.C.S. de RENNES le 12 août 1974 sous le numéro 301 241 642.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée par délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 23 avril 2015, à effet du même jour.

La Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" a pour activité l'exercice de la profession d'Expert-comptable et de Commissaire aux Comptes.



Son capital social s'élève à 152 460 Euros divisé en 5 082 actions, d'une valeur nominale de 30 Euros chacune.

## **2. Société "CABINET HUBERT LE BAIL"**

La Société "CABINET HUBERT LE BAIL" a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée et immatriculée au R.C.S. de QUIMPER le 12 juillet 1982 sous le numéro 324 871 920.

Elle a été transformée en société anonyme par délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 2 décembre 1990, puis transformée de nouveau en société à responsabilité limitée par délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 15 juin 1999.

La Société "CABINET HUBERT LE BAIL" a pour activité l'exercice de la profession de Commissaire aux Comptes.

Son capital social s'élève à 50 000 Euros divisé en 2 500 parts sociales, d'une valeur nominale de 20 Euros chacune, intégralement détenues par la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES".

## **II – LIENS EN CAPITAL ENTRE LES DEUX SOCIÉTÉS**

La Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" détient l'intégralité du capital de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL".

## **III – MOTIF ET BUT DE LA FUSION**

La fusion-absorption de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" par la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" s'inscrit dans le cadre d'une simplification et d'une rationalisation du Groupe. Les deux sociétés exercent en effet une activité de Commissariat aux Comptes. Du fait de la fusion, la totalité des mandats de Commissariat aux comptes seraient détenus par la Société « LEPRINCE ET ASSOCIES ».

La fusion permettrait également de réduire les coûts de gestion et de fonctionnement.

## **IV – MODALITÉS**

Les conditions et modalités de la fusion ont été déterminées d'un commun accord entre les parties sur la base des comptes de la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" et de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" arrêtés au 31 AOUT 2015, dont une copie est annexée aux présentes (annexe 1).

Par les présentes, les parties ont souhaité fixer les conditions et modalités de la fusion envisagée entre elles, en vertu de laquelle :

- la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" serait absorbée par la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" ;
- la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" apporterait à la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" l'intégralité de son actif ;
- la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" supporterait l'intégralité du passif de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL".

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

<b>CONVENTION</b>
-------------------

<b>PREMIERE PARTIE – APPORT-FUSION PAR LA SOCIÉTÉ "CABINET HUBERT LE BAIL" A LA SOCIÉTÉ "LEPRINCE ET ASSOCIES"</b>
--

Monsieur Eric MENER, agissant au nom et pour le compte de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL", en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES", au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions ci-après, à la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES", ce qui est accepté en son nom et pour son compte par Monsieur Eric MENER, ès-qualité, de l'entière propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL", avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

Il est précisé que, conformément au règlement 2004-01 du 4 MAI 2004 du Comité de la Réglementation comptable, les apports seront évalués à leur valeur comptable à la date d'effet de la fusion.

#### I – DÉSIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprenait, à la date du 31 AOUT 2015, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative (le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de la fusion), les biens et droits ci-après désignés, et évalués à leur valeur comptable :

##### A – Actif immobilisé

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/08/2015
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
Concessions, brevets et droits similaires	1 931 €	1 931 €	0 €
Fonds commercial	82 350 €	0 €	82 350 €
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>84 281 €</b>	<b>1 931 €</b>	<b>82 350 €</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Autres immobilisations corporelles	4 578 €	4 578 €	0 €
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>4 578 €</b>	<b>4 578 €</b>	<b>0 €</b>
<u>Immobilisations financières</u>			
Autres participations	328 €	0 €	328 €
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>328 €</b>	<b>0 €</b>	<b>328 €</b>

**B – Actif circulant**

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/08/2015
Clients et comptes rattachés	12 090 €	0 €	12 090 €
Autres créances	7 321 €	0 €	7 321 €
Disponibilités	39 788 €	0 €	39 788 €
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>59 199 €</b>	<b>0 €</b>	<b>59 199 €</b>

**TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTÉS :**

- Actif immobilisé ..... 82 678 Euros
  - Immobilisations incorporelles : ..... 82 350 Euros
  - Immobilisations corporelles : ..... 0 Euros
  - Immobilisations financières : ..... 328 Euros
- Actif circulant : ..... 59 199 Euros

**TOTAL : ..... 141 877 Euros**

Cette énumération n'a pas un caractère exhaustif, l'apport effectué à titre de fusion par la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" à la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" comprenant l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux existant à ce jour comme aussi ceux qui existeront au jour de la réalisation définitive de la fusion, sans exception, ni réserve.

**II – PASSIF TRANSMIS**

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière au jour de la réalisation définitive de la fusion, sans exception, ni réserve.

Il est précisé qu'à la date du 31 AOUT 2015, le passif de la Société Absorbée comprenait :

- Emprunts et dettes financières diverses ..... 65 130 Euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés ..... 5 196 Euros
- Dettes fiscales et sociales ..... 2 880 Euros

**TOTAL ..... 73 206 Euros**

**III – ACTIF NET APPORTÉ**

Il résulte des évaluations ci-dessus que la valeur comptable de l'actif apporté par la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" dans le cadre de la fusion par absorption de cette dernière par la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" s'élève à un montant de 141 877 Euros pour un passif transmis de 73 206 Euros.

L'actif net apporté s'élève à la somme de : ..... 68 671 Euros

Le détail des éléments d'actif et de passif apportés figure en annexe 1 aux présentes.

Il est également précisé que l'énumération figurant dans cette annexe est non limitative, la présente fusion devant constituer une transmission universelle des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL".

Du seul fait de la réalisation de la fusion et de la transmission universelle du patrimoine de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" qui en résultera, l'ensemble des actifs et passifs ainsi que des engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés, seront transférés à la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion.

## DEUXIÈME PARTIE – PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE

La Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" sera propriétaire et prendra possession des biens et droits qui lui sont apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Jusqu'à ce jour, la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES".

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015 par la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES", ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront au jour de la réalisation définitive de la fusion.

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015 aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015 aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif immobilisé et qu'il n'a été procédé depuis cette date à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

## TROISIÈME PARTIE – CHARGES ET CONDITIONS

### I - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

Les apports ci-dessus stipulés sont consentis et acceptés sous les conditions ordinaires de fait et de droit et aux charges et conditions suivantes, pour lesquelles Monsieur Eric MENER, ès-qualité, engage la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" qu'il représente, à savoir :

1°) La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Absorbée pour quelque motif que ce soit.

2°) La Société Absorbante devra, à compter du jour de l'entrée en jouissance, exécuter tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés par la Société Absorbée. Elle exécutera, notamment, comme la Société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société Absorbée.

3°) La Société Absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus avec la Société Absorbée en application de l'article L 1224-1 du Code du Travail.

4°) La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.

5°) La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de l'entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, loyers, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens apportés et qui seront inhérents à leur propriété ou à leur exploitation.

6°) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

7°) La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elles apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

8°) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions de son exigibilité où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

9°) La Société Absorbante prendra en outre à sa charge, au-delà du passif effectif visé au paragraphe II de la première partie ci-dessus, tous les engagements qui ont pu être contractés par la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris hors bilan sous les rubriques ci-après :

- cautions, avals, garanties donnés par la Société,
- autres engagements donnés par la Société.

## **II - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE**

1°) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires de fait et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2°) Monsieur Eric MENER, s'oblige, ès-qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES", tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3°) Monsieur Eric MENER, oblige la Société Absorbée à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

**QUATRIÈME PARTIE – RÉMUNÉRATION DES APPORTS EFFECTUÉS A LA SOCIÉTÉ "LEPRINCE ET ASSOCIES" PAR LA SOCIÉTÉ "CABINET HUBERT LE BAIL"**

La Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" détenant la totalité du capital de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL", conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de Commerce, la fusion ne se traduira pas par un échange de droits sociaux et le capital de la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" ne sera pas augmenté. La détermination d'une parité d'échange ne sera pas nécessaire.

La différence négative dégagée entre la valeur de l'apport de la Société Absorbée et la valeur comptable des titres de la Société Absorbée détenus par la Société Absorbante et qui seront annulés du fait de la fusion constituera un mali de fusion.

La fusion aura donc pour conséquence dans les comptes de la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" :

- un apport net de ..... 68 671 Euros
- l'annulation de sa participation dans la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" pour un montant correspondant à la valeur nette de cette participation, ..... 82 450 Euros
- un mali de fusion de..... 13 779 Euros



**CINQUIÈME PARTIE – DÉCLARATIONS**

Monsieur Eric MENER, ès-qualité, déclare :

**I - SUR LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE ELLE-MÊME**

1°) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

2°) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.

3°) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.



## **II - SUR LES BIENS APPORTÉS**

1°) Que le patrimoine de la Société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.

2°) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont libre de disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

## **SIXIÈME PARTIE – RÉALISATION DÉFINITIVE DE LA FUSION**

Du fait de la réalisation de la fusion selon le mode simplifié des articles L. 236-2 et L. 236-11 du Code de Commerce, la fusion-absorption de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" par la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" sera définitivement réalisée à l'issue du délai de 30 jours prévu aux articles R. 236-2 et R. 236-2-1 du Code de Commerce et après constatation par décisions du Président de la Société Absorbante.

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" à la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES", la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" se trouvera dissoute de plein droit et sans liquidation par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

## **SEPTIÈME PARTIE – RÉGIME FISCAL**

### **I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Monsieur Eric MENER, Président de la Société Absorbante et Gérant de la Société Absorbée, oblige celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

### **II - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

1. Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prendra effet au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, de la Société Absorbée depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Monsieur Eric MENER, Gérant de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL", Société Absorbée, et Président de la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES", Société Absorbante, déclare placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210-A du Code Général des Impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 AOUT 2015 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES", Société Absorbante, conformément aux dispositions de l'article 210-A, 3 du Code Général des Impôts, reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés.

Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée.

En application de l'article 210 A du CGI, la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES", Société Absorbante prend les engagements suivants :

- a) La Société Absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la Société "CABINET HUBERT LE BAIL", Société Absorbée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, ainsi que le cas échéant la réserve spéciale des plus-values à long terme.
- b) La Société Absorbante se substituera à la Société "CABINET HUBERT LE BAIL", Société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière.
- c) La Société Absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du Code Général des Impôts d'après la valeur que ces biens avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL", Société Absorbée, à la date de prise d'effet de l'opération de fusion.
- d) La Société Absorbante inscrira à son bilan, les éléments apportés autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du Code Général des Impôts, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL", Société Absorbée. A défaut, la Société Absorbante comprendra dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération de fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée.
- e) La Société Absorbante réintègrera dans ses bénéfices imposables, suivant les modalités et conditions prévues par l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées lors de la fusion sur les biens amortissables. La cession d'un bien amortissable par la Société Absorbante entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien, qui n'avait pas encore été réintégrée.

2. La présente fusion prenant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015, les résultats de la Société Absorbée réalisés depuis cette date seront compris dans le résultat fiscal de la Société Absorbante.

### **III - ENREGISTREMENT**

Pour la perception des droits d'enregistrement, Eric MENER, ès-qualité, déclare que les Sociétés Absorbante et Absorbée sont des sociétés commerciales françaises soumises à l'IS et qu'elles entendent se placer sous le régime fiscal de l'article 816 du Code Général des Impôts.

En conséquence, la présente fusion sera enregistrée au droit fixe de 500 Euros lors de la constatation de la réalisation définitive de la fusion.

### **IV - OBLIGATIONS DÉCLARATIVES**

Monsieur Eric MENER, Président de la Société Absorbante et Gérant de la Société Absorbée, ès-qualité, s'engage expressément :

- à joindre aux déclarations des Sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code Général des Impôts ;



- en ce qui concerne la Société Absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

## **V - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE**

Monsieur Eric MENER, ès-qualité, constate que la fusion emporte apport à la Société Absorbante d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code Général des Impôts. Par conséquent, les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le cas échéant, le remboursement du crédit de taxe déductible dont est titulaire la Société Absorbée, en application de la documentation administrative contenue au BOFIP BOI-TVA-DED-50-20.

## **HUITIÈME PARTIE – DISPOSITIONS DIVERSES**

### **I - FORMALITÉS**

- 1°) La Société Absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- 2°) La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- 3°) La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- 4°) La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

### **II - REMISE DE TITRES**

Il sera remis à la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES", lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" à la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES".

**III - FRAIS**

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront à la charge exclusive de la Société Absorbante qui s'y oblige.

**IV - ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux.

**V - POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

**VI - LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1	Copie certifiée conforme des comptes de la Société Absorbée et de la Société Absorbante au 31 AOUT 2015
----------	---

Fait à *Rennes*  
 Le *29 février 2016*  
 En 5 exemplaires originaux  
 Dont : un pour l'enregistrement  
 un pour chaque partie  
 deux pour les dépôts au Greffe

La Société "LEPRINCE ET ASSOCIES"

Représentée par  
 Monsieur Eric MENER  
 Président

*Mener*

La Société "CABINET HUBERT LE BAIL"

Représentée par  
 Monsieur Eric MENER  
 Gérant

*Mener*

*Mener*

**SAS LEPRINCE ET ASSOCIES**

20 RUE JULES VALLES

35000 RENNES

*Dossier financier de l'exercice en Euros*

*Période du 01/09/2014 au 31/08/2015*

*Activité principale de l'entreprise : Expertise comptable*

Nous vous présentons le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

Fait à RENNES

Le 20/01/2016

**LEPRINCE ET ASSOCIES**

20 Rue Jules Vallès

35000 RENNES

02 99 50 00 36



SAS LEPRINCE ET ASSOCIES

20 RUE JULES VALLES

35000 RENNES

## COMPTES ANNUELS au 31/08/2015

### COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe
- Détail des comptes bilan actif passif
- Détail Compte de résultat
- Soldes intermédiaires de gestion

### DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065
- Liasse 2067
- Liasses 2050 à 2059-F

**LEPRINCE ET ASSOCIES**

20 Rue Jules Vallès

35000 RENNES

02 99 50 00 36

SAS LEPRINCE ET ASSOCIES

20 RUE JULES VALLES

35000 RENNES

## COMPTES ANNUELS

**LEPRINCE ET ASSOCIES**

*20 Rue Jules Vallès*

35000 RENNES

02 99 50 00 36



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/08/2015 12			Exercice N-1 31/08/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	165 752	113 595	52 157	71 723	19 566-	27.28-
	Fonds commercial(1)	782 510		782 510	782 510		
	Autres immobilisations incorporelles	1 839 405	65 434	1 773 971		1 773 971	
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	206 232	146 536	59 696	114 701	55 005-	47.96-
	Immobilisations en cours	200 499		200 499		200 499	
	Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	211 300	34 850	176 450	576 523	400 073-	69.39-	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	<b>3 405 699</b>	<b>360 415</b>	<b>3 045 284</b>	<b>1 545 458</b>	<b>1 499 826</b>	<b>97.05</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	640 671		640 671	643 773	3 102-	0.48-
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 185		3 185	3 000	185	6.16
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	1 339 264	206 601	1 132 664	1 235 361	102 698-	8.31-
	Autres créances	448 986		448 986	374 004	74 982	20.05
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	133 961		133 961	237 550	103 589-	43.61-	
Charges constatées d'avance(β)	48 027		48 027	48 985	958-	1.96-	
<b>Total III</b>	<b>2 614 095</b>	<b>206 601</b>	<b>2 407 494</b>	<b>2 542 674</b>	<b>135 180-</b>	<b>5.32-</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étales(IV)						
	Primes de remboursement des obligations(V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>6 019 793</b>	<b>567 016</b>	<b>5 452 778</b>	<b>4 088 131</b>	<b>1 364 646</b>	<b>33.38</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 152 460 )	152 460	152 460		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	136 545	136 545		
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	15 246	15 246		
	Réserves statutaires ou contractuelles	223 206	684 251	461 046-	67.38-
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	195 962	408 780	212 818-	52.06-
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	723 419	1 397 283	673 864-	48.23-	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
<b>Total III</b>					
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 082 337	223 077	1 859 259	833.46
	Concours bancaires courants	105 217		105 217	
	Emprunts et dettes financières diverses	566 601	508 199	58 402	11.49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	848 489	812 583	35 906	4.42
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337 859	171 350	166 509	97.17
	Dettes fiscales et sociales	734 238	911 872	177 634-	19.48-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	54 617	63 767	9 149-	14.35-	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance(1)				
	<b>Total IV</b>	4 729 358	2 690 848	2 038 510	75.76
	Ecarts de conversion passif(V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		5 452 778	4 088 131	1 364 646	33.38

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 885 008

2 548 180

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2015 12			Exercice N-1 31/08/2014 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 620 849		3 620 849	3 938 967		318 118-	8.08-
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	3 620 849		3 620 849	3 938 967		318 118-	8.08-
Production stockée			3 102-	13 562-		10 460	77.13
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			195 273	229 135		33 862-	14.78-
Autres produits			142			142	
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			3 813 162	4 154 540		341 378-	8.22-
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			997 646	1 046 942		49 295-	4.71-
Impôts, taxes et versements assimilés			133 228	122 550		10 679	8.71
Salaires et traitements			1 694 177	1 686 015		8 163	0.48
Charges sociales			571 215	625 348		54 133-	8.66-
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			136 357	71 060		65 296	91.89
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			51 168	119 902		68 735-	57.33-
Dotations aux provisions							
Autres charges			135 196	177 351		42 155-	23.77-
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			3 718 987	3 849 167		130 181-	3.38-
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			94 175	305 373		211 197-	69.16-
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée(III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré(IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2015	12	31/08/2014	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations(3)				156 501	156 501-	100.00-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé(3)						
Autres intérêts et produits assimilés(3)		22		493	472-	95.61-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		22		156 994	156 973-	99.99-
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilés(4)		54 494		23 453	31 041	132.35
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>		54 494		23 453	31 041	132.35
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		54 472-		133 541	188 013-	140.79-
<b>3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		39 703		438 914	399 211-	90.95-
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 130		8 782	6 652-	75.74-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 141 874		19 401	1 122 474	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>		1 144 005		28 182	1 115 822	NS
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 108		7 597	3 489-	45.93-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		932 911		16 166	916 745	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>		937 019		23 763	913 256	NS
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		206 985		4 419	202 566	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise(X)						
Impôts sur les bénéfices(X)		50 726		34 553	16 173	46.81
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		4 957 188		4 339 717	617 471	14.23
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		4 761 226		3 930 936	830 289	21.12
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		195 962		408 780	212 818-	52.06-

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 13 328

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation des comptes

SAS LEPRINCE ET ASSOCIES  
20 RUE JULES VALLES

35000 RENNES

**ANNEXE DU 01/09/2014 AU 31/08/2015**

**LEPRINCE ET ASSOCIES**  
20 Rue Jules Vallès

35000 RENNES  
02 99 50 00 36



## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Evaluations des produits et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Rémunération des dirigeants	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Informations en matière de crédit bail	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Liste des filiales et participations	X
<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 452 777.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 620 849.24 Euros et dégageant un bénéfice de 195 962.41 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2014 au 31/08/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Evolution significative de l'actionnariat  
Acquisition de l'usufruit du bâtiment d'exploitation

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 64 700 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2015. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

### L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 64 700 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	64 700
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	64 700

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	935 329	1 852 339
Constructions sur sol propre			2 339 405
Installations générales agencements aménagements divers	44 197		
Matériel de transport	57 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	145 779		16 256
Immobilisations corporelles en cours			200 499
TOTAL	246 976		2 556 161
Autres participations	611 373		
TOTAL	611 373		
TOTAL GENERAL	1 793 678		4 408 499

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			2 787 667	2 787 667
Constructions sur sol propre			2 339 405		
Installations générales agencements aménagements divers				44 197	44 197
Matériel de transport			57 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				162 035	162 035
Immobilisations corporelles en cours				200 499	200 499
	TOTAL		2 396 405	406 732	406 732
Autres participations			400 073	211 300	211 300
	TOTAL		400 073	211 300	211 300
	TOTAL GENERAL		2 796 478	3 405 699	3 405 699

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	81 096	97 933	179 029
Installations générales agencements aménagements divers		15 466	4 180	19 645
Matériel de transport		17 607	6 555	24 162
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		99 202	27 689	126 891
	TOTAL	132 275	38 423	146 536
	TOTAL GENERAL	213 370	136 357	325 565

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	97 933			
Instal.générales agenc.aménag.divers		4 180			
Matériel de transport		6 555			
Matériel de bureau informatique mobilier		25 899	1 790		
	TOTAL	36 634	1 790		
	TOTAL GENERAL	134 567	1 790		

**Etat des provisions**

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	34 850				34 850
Sur comptes clients	313 712	51 168	158 279		206 601
	TOTAL	348 562	51 168	158 279	241 451
	TOTAL GENERAL	348 562	51 168	158 279	241 451
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		51 168	158 279		

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	271 451	271 451	
Autres créances clients	1 067 813	1 067 813	
Personnel et comptes rattachés	8 784	8 784	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 657	3 657	
Taxe sur la valeur ajoutée	109 725	109 725	
Divers état et autres collectivités publiques	105 364	105 364	
Groupe et associés	119 775	119 775	
Débiteurs divers	101 682	101 682	
Charges constatées d'avance	48 027	48 027	
<b>TOTAL</b>	<b>1 836 278</b>	<b>1 836 278</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	106 982	106 982		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 080 572	236 222	527 425	1 316 925
Fournisseurs et comptes rattachés	337 859	337 859		
Personnel et comptes rattachés	204 714	204 714		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	187 931	187 931		
Impôts sur les bénéficiaires	17 853	17 853		
Taxe sur la valeur ajoutée	302 378	302 378		
Autres impôts taxes et assimilés	3 691	3 691		
Groupe et associés	584 272	584 272		
Autres dettes	54 617	54 617		
<b>TOTAL</b>	<b>3 880 869</b>	<b>2 036 519</b>	<b>527 425</b>	<b>1 316 925</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 860 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	85 650			

**Composition du capital social**

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	30.0000	5 082			5 082

**Evaluation des immobilisations corporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

### Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels- outils de communica	L	1 à 3 Ans
Autres Immob incorporelles	L	15 Ans
Mat. info & mobilier de bureau	Linéaire ou Dégressif	3 A 5 Ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ANS
Mobilier	L	5 Ans

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Evaluation des produits et en cours

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

### Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	211 275
Autres créances	147 415
Total	358 690

### Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-198)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 104 070
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 410
Dettes fiscales et sociales	289 719
Autres dettes	37 737
Total	2 472 936

### Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-198)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	48 027
Total	48 027



## ANNEXE

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Rémunération des dirigeants

(Code du Commerce Art. 123-196; PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Le montant des rémunérations allouées au cours de l'exercice aux organes de direction et d'administration n'est pas fourni.

Il conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			98 034		98 034
Redevances payées - exercice			13 328		13 328
Total			13 328		13 328
Redevances restant à payer - à un an au plus			20 004		20 004
- entre 1 et 5 ans			66 644		66 644
Total			86 648		86 648
Montant en charge sur l'exercice			13 328		13 328

#### Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société dispose d'un contrat IFC auprès d'Axa supérieur à 100KE ce qui couvre les futures charges d'IFC.

**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quoté-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
<b>A. Renseignements détaillés</b> - Filiales détenues à + de 50% - PROLIB GRECO - CABINET HUBERT LE BAIL ET ASS - Participations détenues entre 10 et 50 %	20 000		99.50					657 458		
	50 000		100.00					52 739		
<b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

**Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/08/2011	31/08/2012	31/08/2013	31/08/2014	31/08/2015
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	150 000	150 000	152 460	152 460	152 460
Nbre des actions ordinaires existantes	5 000	5 000	5 082	5 082	5 082
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 701 231	3 654 335	4 323 965	3 938 967	3 620 849
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	277 577	632 735	248 599	452 175	275 934
Impôts sur les bénéfices	16 966	49 826	20 264	34 553	50 726
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	53 711	380 215	308 158	408 780	195 962
Résultat distribué					869 826
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	52.12	116.58	44.93	82.18	44.31
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10.74	76.04	60.64	80.44	38.56
Dividende distribué à chaque action					171.16
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	40	41	38	45	45
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 802 824	1 511 976	2 184 860	1 686 015	1 694 177
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	745 924	758 497	905 663	681 443	636 382

**DETAIL BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	52 157	71 723	19 566-	27.28-
20500000 LOGICIELS INFORMATIQUE	153 702	140 789	12 934	9.19
20510000 OUTILS DE COMMUNICATION	12 050	12 050		
28050000 AMORTISSEMENT LOGICIEL	108 138-	77 655-	28 483-	36.68-
28051000 AMORT OUTILS DE COMMUNICATION	7 457-	3 441-	4 017-	116.74-
FONDS COMMERCIAL	782 510	782 510		
20700000 FONDS DE COMMERCE	782 510	782 510		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 773 971		1 773 971	
20800000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 839 405		1 839 405	
28080000 AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	65 434-		65 434-	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 696	114 701	55 005-	47.96-
21810000 INSTALLATIONS, GEN. AGENC. AMEN.	44 197	44 197		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT		57 000	57 000-	100.00-
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	139 590	124 736	14 854	11.91
21840000 MOBILIER	22 446	21 043	1 403	6.66
28181000 AMORTISSEMENT DES INST. AG/AM DIV	19 645-	15 466-	4 180-	27.03-
28182000 AMORTISSEMENT DU MAT. DE TRANSP.		17 607-	17 607-	100.00
28183000 AMORTISSEMENT DU MAT. DE BUREAU & INF	111 778-	87 070-	24 708-	28.38-
28184000 AMORTISSEMENT DU MOBILIER DE BUREAU	15 113-	12 132-	2 981-	24.57-
IMMOBILISATIONS EN COURS	200 499		200 499	
23100000 IMMOBILISATION EN COURS	200 499		200 499	
AUTRES PARTICIPATIONS	178 450	576 523	400 073-	69.39-
26100000 PROLIB GRECO	51 479	51 479		
26101000 TITRES CABINET LEPRINCE ET ASS	41 133	41 133		
26130000 ARIA EXPERTISE CONSEILS		400 073	400 073-	100.00-
26160000 TITRES HUBERT LE BAIL	100 300	100 300		
26180000 PARTS CREDIT MARITIME	229	229		
26181000 PARTS SOCIALES CMB	15	15		
26182000 TITRES BPO	1 145	1 145		
26183000 TITRES LEPRINCE PARIS	17 000	17 000		
29610000 PROVISIONS DEPR. TITRES PARTICIPATIONS	34 850-	34 850-		
<b>Total II</b>	<b>3 045 284</b>	<b>1 545 458</b>	<b>1 499 826</b>	<b>97.05</b>
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	640 671	643 773	3 102-	0.48-
34000000 EN COURS DE PRODUCTION DE	640 671	643 773	3 102-	0.48-
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	3 185	3 000	185	6.16
40910000 FOURNISSEURS AVANCES & ACOMPTES	3 185	3 000	185	6.16
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 132 664	1 235 361	102 698-	8.31-
41100000 CLIENTS	856 538	951 574	95 037-	9.99-
41600030 CLIENTS DOUTEUX	77 996	105 774	27 778-	26.26-
41600032 CLIENTS DOUTEUX B 32	13 277	53 307	40 030-	75.09-
41600033 CLIENTS DOUTEUX B.33	58 713	82 877	24 164-	29.16-
41600034 CLIENTS DOUTEUX B 34	69 870	71 889	2 019-	2.81-
41600035 CLIENTS DOUTEUX B35	40 674	80 251	39 577-	49.32-
41600037 CLIENTS DOUTEUX B37	8 982	10 046	1 064-	10.59-
41600049 CLIENTS DOUTEUX B49	1 939	2 597	658-	25.33-
41810000 FACTURES A ETABLIR	211 275	190 757	20 518	10.76

**DETAIL BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N-1 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
49100000 PROV.P.DEPR.CPTES CLIENTS	206 601-	313 712-	107 111	34. 14
<b>AUTRES CREANCES</b>	<b>448 986</b>	<b>374 004</b>	<b>74 982</b>	<b>20. 05</b>
40100001 FOURNISSEURS	18 584	1 063	17 521	NS
42500000 PERSONNEL AVANC.ET ACPTÉ.	1 375	2 875	1 500-	52. 17-
42870000 PERSONNEL PROD.A RECEVOIR	7 409		7 409	
43870000 ORG.SOC. PROD.A RECEVOIR	3 657	6 241	2 584-	41. 41-
44400000 ETAT IMPOTS SUR BENEFICES		51 121	51 121-	100. 00-
44562000 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOB.	37 228		37 228	
44566200 TVA DED /FRAIS GX	31 537	13 220	18 317	138. 55
44571600 TVA COL / CT DTX	37 756	37 756		
44586000 TAXES/ CHIFFRE D'AFF/FACT	3 204	11 623	8 419-	72. 43-
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	105 364	40 197	65 167	162. 12
45511500 C/C H LE BAIL		38 000	36 000-	100. 00-
45521000 SA ARIA EXPERTISE CONSEILS	61 263	39 215	22 048	56. 22
45522000 C/C CABINET HUBERT LE BAIL	57 747		57 747	
45523000 C/C LEPRINCE PARIS	765		765	
46270000 CREANCE CESSION IMMO (MT)	4 500	9 000	4 500-	50. 00-
46721300 SCP LEMETAYER MALLEVRE M	2 282	107 900	105 618-	97. 89-
46721400 CB MR LEPRINCE	27 539		27 539	
46733000 DEB DIV SCI DEHILE	17 791	17 791		
46870000 DIVERS PROD A RECEVOIR	30 985		30 985	
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>133 961</b>	<b>237 550</b>	<b>103 589-</b>	<b>43. 61-</b>
51111100 REMISE CHEQUES BPO	19 768		19 768	
51111140 REMISE CHEQUES CREDIT AGRICOLE		1 280	1 280-	100. 00-
51120000 CHEQUES A ENCAISSER	20 327	20 416	89-	0. 44-
51211000 STE GENERALE	2 336	2 503	167-	6. 67-
51212000 BANQUE DE BRETAGNE		2 306	2 306-	100. 00-
51214000 B.P.O.	5 526	104 498	98 971-	94. 71-
51215000 CREDIT LYONNAIS	2 574	849	1 725	203. 16
51218000 CREDIT MUTUEL LORIENT	4 747	1 340	3 407	254. 29
51220000 BNP PARIBAS	3 467	239	3 228	NS
51221000 C.I.O.	21	91	70-	77. 14-
51223000 SOCIETE GENERALE		5	5-	100. 00-
51224000 CREDIT MARITIME		12 793	12 793-	100. 00-
51226000 CREDIT AGRICOLE	31 297	91 232	59 935-	65. 70-
51227000 CAISSE D'EPARGNE	43 898		43 898	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>48 027</b>	<b>48 985</b>	<b>958-</b>	<b>1. 96-</b>
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	48 027	48 985	958-	1. 96-
<b>Total III</b>	<b>2 407 494</b>	<b>2 542 674</b>	<b>135 180-</b>	<b>5. 32-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 452 778</b>	<b>4 088 131</b>	<b>1 364 646</b>	<b>33. 38</b>

**DETAIL BILAN PASSIF**

PASSIF	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>CAPITAL</b>	152 480	152 460		
10131000 CAPITAL	152 480	152 460		
<b>PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT</b>	136 545	136 545		
10420000 PRIME DE FUSION	136 545	136 545		
<b>RESERVE LEGALE</b>	15 246	15 246		
10611000 RESERVE LEGALE	15 246	15 246		
<b>RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES</b>	223 206	684 251	461 046	67.38
10630000 RESERVE STAT. OU CONTRAC.	223 206	684 251	461 046	67.38
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	195 962	408 780	212 818	52.06
<b>Total I</b>	<b>723 419</b>	<b>1 397 283</b>	<b>673 864</b>	<b>48.23</b>
<b>EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>2 082 337</b>	<b>223 077</b>	<b>1 859 259</b>	<b>833.46</b>
16401800 EMP BNP LE BAIL	42 394	56 773	14 379	25.33
16401900 EMP BPO 46 K€		10 643	10 643	100.00
16402000 EMP CREDIT MARITIME 45000€	18 373	29 594	11 221	37.92
16402100 EMP CREDIT MARITIME 150000€	76 321	125 728	49 407	39.30
16402200 CAISSE D EPARGNE 620 K €	620 000		620 000	
16402300 BPO 620K €	620 000		620 000	
16402400 PRET CREDIT MARITIME 620K€	620 000		620 000	
16405000 CAISSE D EPARGNE PRET TRX450K€	83 483		83 483	
16884500 INTERETS COURUS / AUTRES	1 765	339	1 426	420.97
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>	<b>105 217</b>		<b>105 217</b>	
51212000 BANQUE DE BRETAGNE	3 679		3 679	
51223000 SOCIETE GENERALE	29		29	
51224000 CREDIT MARITIME	101 448		101 448	
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	62		62	
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	<b>566 601</b>	<b>508 199</b>	<b>58 402</b>	<b>11.49</b>
45510100 C/C TL		31 054	31 054	100.00
45510900 C/C DANIEL ROGUE	101	101		
45511100 C/C FP	58	58		
45511400 C/C M HALOUX	47	47		
45511600 SAS LM INVESTISSEMENTS		192 563	192 563	100.00
45513000 C/C HOLD M	345 667	86 355	259 312	300.28
45520000 PROLIB GRECO	220 728	194 968	25 760	13.21
45522000 C/C CABINET HUBERT LE BAIL		3 053	3 053	100.00
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>	<b>848 489</b>	<b>812 583</b>	<b>35 906</b>	<b>4.42</b>
41910000 CLI.CREDI. AV-AC REC/CDES	848 489	812 583	35 906	4.42
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>337 859</b>	<b>171 350</b>	<b>166 509</b>	<b>97.17</b>
40100001 FOURNISSEURS	296 449	101 542	194 908	191.95
40800000 FOURN FACT NON PARVENUES	41 410	69 808	28 399	40.68
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>734 238</b>	<b>911 872</b>	<b>177 634</b>	<b>19.48</b>
42100000 PERSONNEL REMUNERAT. DUES		5 062	5 062	100.00
42820000 DETTES PROVIS.P.CONGES P.	204 714	206 861	2 147	1.04
42860000 PERS.AUTR.CHARGES A PAYER		65 000	65 000	100.00
43100000 URSSAF	74 235	78 442	4 207	5.36

**DETAIL BILAN PASSIF**

PASSIF	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
43731000 REUNICA	29 395	32 988	3 592-	10.89-
43733000 PREVOYANCE K LESIA	2 986	3 613	627-	17.36-
43860000 ORGAN.SOC.CHARGES A PAYER	2 541	40 411	37 870-	93.71-
43860100 CHARGES SOCIALES S/CONGES	78 774	97 225	18 451-	18.98-
44400000 ETAT IMPOTS SUR BENEFICES	17 853		17 853	
44550000 ETAT TAXES/C.A. A DECAIS.	43 675	86 910	43 235-	49.75-
44582000 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOB.		2 159	2 159-	100.00-
44571000 TVA COLLECTEE	73 835	100 163	26 328-	26.28-
44571100 TVA COLLECTEE TAUX 20%	122 824	140 545	17 721-	12.61-
44587000 TAXES/C.A./FACT.A ETABLIR	62 044	51 783	10 251	19.79
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	3 691	700	2 991	427.29
45700000 DIVIDENDES A REPARTIR	17 671		17 671	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>54 617</b>	<b>63 767</b>	<b>9 149-</b>	<b>14.35-</b>
41100000 CLIENTS	16 686	21 175	4 489-	21.20-
46010000 IND JOURN NON DEDUITE		169	169-	100.00-
46721200 DEBITEURS DIVERS MENER	194		194	
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	7 087	7 616	530-	6.95-
46860100 FORMATION CONTINUE	17 475	18 230	755-	4.14-
46860200 EFFORT CONSTRUCTION	12 705	12 277	428	3.49
46860300 ORGANIC	470	4 300	3 830-	89.07-
<b>Total IV</b>	<b>4 729 358</b>	<b>2 690 848</b>	<b>2 038 510</b>	<b>75.76</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 452 778</b>	<b>4 088 131</b>	<b>1 364 646</b>	<b>33.38</b>

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2015 12	31/08/2014 12	Euros	%
<b>PRODUCTION VENDUE DE SERVICES</b>	<b>3 620 849</b>	<b>3 938 967</b>	<b>318 118-</b>	<b>8.08-</b>
70600000 HONORAIRES - CUT OFF	35 906-	812 583-	776 677	95.58
70610000 PREST. SERVICES -FRANCE-	63 436	1 298 420	1 234 983-	95.11-
70611000 HONORAIRES COMPTA 20%	2 330 286	1 984 137	348 149	17.45
70620000 HONORAIRES JURIDIQUE		12 335	12 335-	100.00-
70621000 HONORAIRES JURIDIQUE 20%	83 591	48 992	34 599	70.62
70630000 HONORAIRES SOCIAL		130 295	130 295-	100.00-
70631000 HONORAIRES SOCIAL 20%	465 581	448 600	16 981	3.79
70640000 HONORAIRES CAC		124 469	124 469-	100.00-
70641000 HONORAIRES CAC 20%	551 051	510 003	41 047	8.05
70671000 HONORAIRES GROUPE	133 142	194 300	61 158-	31.48-
70681000 HONORAIRES DIVERS 20%	4 573		4 573	
70810000 PROD.ACT.ANNEXES-FRANCE-	25 096		25 096	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>3 620 849</b>	<b>3 938 967</b>	<b>318 118-</b>	<b>8.08-</b>
<b>PRODUCTION STOCKEE</b>	<b>3 102-</b>	<b>13 562-</b>	<b>10 460</b>	<b>77.13</b>
71304000 EN COURS PRODUCTION	3 102-	13 562-	10 460	77.13
<b>REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES</b>	<b>195 273</b>	<b>229 135</b>	<b>33 862-</b>	<b>14.78-</b>
78174000 REPR/PROV DEPREC CREANCES	158 279	182 121	23 842-	13.09-
79100000 REMB SALAIRES DIVERS	28 036	29 441	1 405-	4.77-
79101000 AVANTAGES EN NATURE	8 958	17 574	8 615-	49.02-
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>142</b>		<b>142</b>	
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	142		142	
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>3 813 162</b>	<b>4 154 540</b>	<b>341 378-</b>	<b>8.22-</b>
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>997 646</b>	<b>1 046 942</b>	<b>49 295-</b>	<b>4.71-</b>
60400000 SOUS TRAITANCE	41 175	24 600	16 575	67.38
60440000 SITE EXTRANET CCMX CLIENT		3 780	3 780-	100.00-
60441000 YOOZ	2 400	4 250	1 850-	43.53-
60443000 JEDECLARE.COM	18 692	10 824	7 868	72.69
60450100 PRESTATIONS TLP	27 500		27 500	
60460000 HOLDING M	195 000	187 703	7 298	3.89
60470000 PRESTATIONS HD	2 697	10 808	8 111-	75.05-
60610000 EDF	3 799	4 004	205-	5.11-
60610100 EDF 20 RUE JULES VALLES RENNE	3 588		3 588	
60612000 EAU BUREAUX 20 RUE JULES VALLE	76		76	
60613000 CARBURANT	3 558	2 763	795	28.79
60630000 FOURN.ENTR. & PETIT EQUIP	4 910	3 806	1 104	29.00
60630100 EAU FONTAINE	652	600	52	8.67
60630200 CAFES NESPRESSO		436	436-	100.00-
60633000 PETIT EQUIPEMENT	225	16 872	16 647-	98.67-
60638000 FOURNITURES D ENTRETIEN		160	160-	100.00-
60640000 FOURN. ADMINISTRATIVES	27 507	26 586	921	3.46
60640100 COPIES MINOLTA	11 181	15 167	3 986-	26.28-
60640200 FOUR INFO	8 569	3 100	5 469	176.40
60640300 FOURNITURES INFO A REFACTURER	11 861	16 269	4 408-	27.10-
61220000 CREDIT-BAIL MOBILIER	13 328		13 328	
61320010 LOCATIONS SALLES PONCTUELLES	1 084	1 040	44	4.23
61320100 LOCAT ARCH CDAO STOCKAGE	10 714	10 565	149	1.41
61321000 LOC IMMOBILIERE SCI E.MERIDIEN	39 257	38 388	869	2.26
61322000 LOC IMMOBILIERE GIBOIRE LOT 2	40 974	40 874	100	0.24

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61323100 LOC IMMOBILIERE GIBOIRE LOT 4	35 155	33 811	1 343	3.97
61324000 LOC IMMOBILIERE SCI DEHILE	1 760	3 935	2 175-	55.28-
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	4 516	1 433	3 083	215.11
61401000 CH LOCATIVES SCI E. MERIDIEN	5 051	5 330	278-	5.22-
61402000 CH LOCATIVES GIBOIRE LOT 2	4 482	5 178	696-	13.44-
61403000 CH LOCATIVES GIBOIRE LOT 4	6 759	5 160	1 599	30.98
61520000 ENTRETIEN IMMOBILIER	1 313		1 313	
61550000 ENTR.& REP./BIENS MOBIL.	3 493	3 177	316	9.94
61551000 ENTR. REP. MAT. DE TRPT.	5 719	4 652	1 067	22.94
61553000 ENT. REP. MAT BUR & INFOR	900	1 481	581-	39.22-
61554000 MAINTENANCE INFORMAT	21 844	33 748	11 905-	35.28-
61554300 MAINT CEGID / ARIA QUIMPE	5 019	4 359	660	15.15
61554400 MAINT CEGID / ARIA LORIEN	5 711	6 444	733-	11.38-
61557000 MAINTENANCE EIC DR/ISF	796		796	
61601000 ASSURANCE SOPHIASSUR CAC	4 871	6 241	1 370-	21.95-
61602000 ASSURANCE VERSPIEREN RCP E.C.	5 207	4 432	774	17.47
61603000 ASSURANCE VEHICULE	1 925	1 454	471	32.37
61604000 ASSURANCES AUTRES	5 710	3 387	2 323	68.59
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	515		515	
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	11 252	15 442	4 190-	27.13-
61831000 DOCUMENTATION - EXPERT INFO	8 006	18 920	10 915-	57.69-
61831100 DOC EXPERT INFO A REFACTURER		9 812	9 812-	100.00-
61832000 DOCUMENTATION SVP	7 228	6 748	480	7.11
62100000 PERSONNEL EXTE.A L'ENTREP		16 355	16 355-	100.00-
62101000 NETTOYAGE DES LOCAUX	22 818	22 365	453	2.02
62103000 BRUNO COURSES	758	446	312	69.84
62106000 PRESTATIONS DESATI INFORMATIQU	46 265	58 695	12 430-	21.18-
62110200 MPF ABONNEMENT BASIC MAPA	1 313		1 313	
62120100 CONSULTAT CDAO ARCHIV	7 623	4 755	2 868	60.33
62260000 HONORAIRES	5 000-	5 340	10 340-	193.63-
62260100 HONORAIRES GBA & FIDUCIAL	11 650	10 250	1 400	13.66
62260110 HONORAIRES CGA CLIENTS	7 500-	13 500	21 000-	155.56-
62260200 HONORAIRES C.E.C.A.		17 000	17 000-	100.00-
62260300 HONORAIRES BCRM	645	4 506	3 861-	85.69-
62262000 HONORAIRES COMM. MARKETING	1 690		1 690	
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTE	37 929	193	37 736	NS
62270100 GREFFE TRIBUNAL DE COMMER	23	44	21-	47.06-
62280000 PARTENARIAT DFCG	7 500-	7 500	15 000-	200.00-
62310000 ANNONCES & INSERTIONS	2 111	4 024	1 913-	47.54-
62311000 RELATIONS PUBLIQUES SPONSORING	1 000		1 000	
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	2 989	446	2 542	569.80
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS	15 000	240	14 760	NS
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	7 022	3 262	3 760	115.28
62510005 FR DEPLACEMENT HERNIOTE	2 570	3 090	520-	16.84-
62510006 FR DEPLACEMENT PANNETIER B	139		139	
62510008 FR DEPLACEMENT HALOUX	3 571	4 412	842-	19.08-
62510010 FR DEPLACEMENT ROGUE	1 597	1 745	147-	8.45-
62510011 FR DEPLACEMENT BESNARD C	20	41	21-	51.36-
62510012 FR DEPLACEMENT GABILLET	1 915	2 605	690-	26.48-
62510013 FR DEPLACEMENT ROBERT	571	178	393	220.93
62510014 FR DEPLACEMENT PANNETIER E	88	4 524	4 435-	98.05-
62510015 FR DEPLACEMENT DE VEYRINAS	322	353	31-	8.68-
62510016 FR DEPLACEMENT P*AUD F	6 681	8 121	1 440-	17.73-
62510017 FR DEPLACEMENT PIAUD K	857	593	264	44.54
62510018 FR DEPLACEMENT HUBERT	194	173	20	1.66

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62510019 FR DEPLACEMENT COLLET	531	893	362-	40.52-
62510022 FR DEPLACEMENT LANUEL	2 003	1 882	120	6.39
62510023 FR DEPLACEMENT BEUCHERIE	7 438	7 304	134	1.84
62510024 FR DEPLACEMENT BENON	1 315	990	325	32.79
62510027 FR DEPLACEMENT REMONDIN	1 653	2 291	638-	27.83-
62510029 FR DEPLACEMENT LAVOLLEE	226		226	
62510030 FR DEPLACEMENT AUBREE	1 795	1 929	133-	6.90-
62510031 FR DEPLACEMENT BOUILLON	2 221	4 748	2 527-	53.22-
62510033 FR DEPLACEMENT BACQUAERT	65	21	44	206.13
62510035 FR DEPLACEMENT THEOTEC	371	726	354-	48.82-
62510041 FR DEPLACEMENT ESNAULT	12 460	9 371	3 088	32.95
62510044 FR DEPLACEMENT ERNOULT	409	284	126	44.28
62510046 FR DEPLACEMENT BUAN	823	564	259	45.96
62510047 FR DEPLACEMENT AUBRY	3 613	3 484	129	3.70
62510048 FR DEPLACEMENT BESNARD B	3 298	5 700	2 402-	42.15-
62510049 FR DEPLACEMENT LOTH LEGAVRE		62	62-	100.00-
62510050 FR DEPLACEMENT GUILLOU	7 768	8 567	799-	9.32-
62510051 FR DEPLACEMENT TAILLANDIER	766	335	431	128.84
62510052 FR DEPLACEMENT LEROYER	1 651	757	894	118.06
62510053 FR DEPLACEMENT CROGUENNEC	421		421	
62510055 FR DEPLACEMENT MARTIN	121	3	118	NS
62510056 FR DEPLACEMENT LERAY		1 386	1 386-	100.00-
62510057 FR DEPLACEMENT LETOURNOUX	1 557	1 283	274	21.32
62510059 FR DEPLACEMENT HIGNARD	69		69	
62510060 FR DEPLACEMENT MORIN	731	818	87-	10.60-
62510066 FR DEPLACEMENT BEAUDOUIN	910	571	339	59.33
62510068 FR DEPLACEMENT KIEFFER	98	549	451-	82.08-
62510069 FR DEPLACEMENT ROUTTIER	135	403	268-	66.50-
62510070 FR DEPLACEMENT DEGUETTE	90		90	
62510072 FR DEPLACEMENT RIVET	1 641		1 641	
62510073 FR DE DEPCTS BERTHE	299		299	
62510074 DEPLACEMENTS CABON ELISE	142		142	
62510075 FR DEPLACEMENT BEGEL	22		22	
62510076 FR DEPLACEMENT QUIMBERT	13		13	
62510400 FRAIS GESTION TITRES REST		142	142-	100.00-
62513400 FR. DEPL. BUR 34	11 408	34 655	23 248-	67.08-
62513500 FR. DEPL. BUR 35	6 686	16 254	9 568-	58.86-
62560000 MISSIONS	1 121	2 719	1 598-	58.78-
62580100 SEMINAIRE	15 534	9 612	5 922	61.61
62560200 MARATHON VERT	580	757	177-	23.35-
62570000 RECEPTIONS	15 877	10 750	5 127	47.69
62610000 TELEPHONE TELEX	10 834	11 319	485-	4.29-
62611000 TELEPHONE AUTRE	6 325	16 903	10 578-	62.58-
62613000 TELEPHONES MOBILES	3 011	2 490	521	20.94
62613100 TELEPHONES MOBILES CADRES ARIA	233	420	187-	44.47-
62620000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMU	19 723	17 785	1 938	10.89
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASSI	5 343	3 605	1 738	48.20
62701000 FRAIS TELETRANSMISSION	19 619	21 852	2 234-	10.22-
62701100 ITTOL SYSTEM	675	612	63	10.34
62720000 COMMISS.S/EMISSION EMPR.	2 145		2 145	
62810000 CONCOURS DIV (COTISATIONS)	50 543	49 652	891	1.79

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>133 228</b>	<b>122 550</b>	<b>10 679</b>	<b>8.71</b>
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	11 219	11 634	415-	3.56-
63130000 PART EMPLOYEURS/ FORM PRO	28 486	27 857	629	2.26
63310000 VERSEMENT DE TRANSPORT	34 206	34 332	126-	0.37-
63330000 PART EMPLOYEURS/FORM PROF	18 783	8 990	9 793	108.94
63340000 PART EMPLOYEURS/ EFFORT C	7 862	7 699	163	2.12
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	23 888	21 935	1 953	8.90
63512000 TAXES FONCIERES	3 661		3 661	
63514000 TAXE/ LES VEHICULES DES S	3 796	763	3 033	397.51
63710000 CONTRIBUTION SOCIALE DE S	2 485-	6 799	9 284-	136.55-
63780000 TAXES DIVERSES AGEFIPH	3 812	2 541	1 271	50.02
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	<b>1 694 177</b>	<b>1 886 015</b>	<b>8 183</b>	<b>0.48</b>
64110001 SALAIRES COMPTABILITE	1 372 719	1 275 407	97 313	7.63
64110002 SALAIRES SOCIAL	221 023	205 724	15 299	7.44
64110003 SALAIRES ADMINISTRATIF	120 600	123 010	2 411-	1.96-
64120000 CONGES PAYES	2 810	2 328-	5 138	220.71
64130000 INDEMNITES STAGE	15 605	8 140	7 465	91.70
64140000 INDEM.ET AVANTAGES DIVERS	65 000-	65 585	130 585-	199.11-
64140200 IND TRANSACTIONELLE	65 250	15 320	49 930	325.91
64140300 REMB IFC	70 057-	15 593-	54 464-	349.29-
64141000 REPOS COMPENSATEUR N	4 858-	23 626-	18 669	79.02
64160000 TITRES RESTAURANT	35 496	34 376	1 120	3.26
64180000 REMB ABONNEMENT SPORTIF	689		689	
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>571 215</b>	<b>625 348</b>	<b>54 133-</b>	<b>8.66-</b>
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	463 959	402 512	61 446	15.27
64531000 RETRAITE REUNICA	128 001	131 192	3 191-	2.43-
64531200 PREVOYANCE CADRES GAN		9 661	9 661-	100.00-
64531300 COT AXA CADRE		7 788	7 788-	100.00-
64532200 COT AXA NC		2 482	2 482-	100.00-
64533000 PREVOYANCE K LESIA	12 476	8 845	3 630	41.04
64540000 COTISATIONS ASSEDIC	69 027	67 633	1 394	2.06
64550000 CS SUR CONGES PAYES	18 451-	6 314	24 765-	392.25-
64700000 AUTRES CHARGES SOCIALES	35 000-	35 000	70 000-	200.00-
64710000 CADEAUX	6 190	2 406	3 784	157.28
64720000 NOEL DU CABINET	4 218	3 590	628	17.48
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	4 164	4 021	143	3.56
64800000 AUTRES CHARGES DE PERS.	1 800		1 800	
64900000 C.I.C.E.	65 167-	56 095-	9 072-	16.17-
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>136 357</b>	<b>71 060</b>	<b>65 296</b>	<b>91.89</b>
68110000 DOT.AMORT.IMMO.INCOR&CORP	136 357	71 060	65 296	91.89
<b>DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT</b>	<b>51 168</b>	<b>119 902</b>	<b>68 735-</b>	<b>57.33-</b>
68174000 DOTATIONS PROV DEPREC CRE	51 168	119 902	68 735-	57.33-
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>135 196</b>	<b>177 351</b>	<b>42 155-</b>	<b>23.77-</b>
65440000 PERTES/ CREANCES EXERCICE	135 198	177 351	42 153-	23.77-
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	2-		2-	
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>3 718 987</b>	<b>3 849 167</b>	<b>130 181-</b>	<b>3.38-</b>

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2015 12	31/08/2014 12	Euros	%
<b>Résultat d'exploitation</b>	94 175	305 373	211 197-	69.16-
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS		156 501	156 501-	100.00-
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION		156 501	156 501-	100.00-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	22	493	472-	95.61-
76310000 PRODUITS FINANCIERS		28	28-	100.00-
76800000 AUTRES PROD.FINANCIERS	22	465	443-	95.34-
<b>Total des Produits financiers</b>	22	156 994	156 973-	99.99-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	54 494	23 453	31 041	132.35
66112200 INTERETS C E 620 KE	12 454		12 454	
66112300 INTERETS BPO 620 KE	14 961		14 961	
66112400 INTERETS PRET CM 620K	14 949		14 949	
66116000 INTERETS EMPRUNTS & DETTE	4 932	6 364	1 432-	22.50-
66140000 INTERETS FILIALES		1 266	1 266-	100.00-
66150000 INT.DES C.C.& DES DEP.CR.		13 642	13 642-	100.00-
66161000 INTERETS BANCAIRES	7 197	2 181	5 016	229.95
<b>Total des Charges financières</b>	54 494	23 453	31 041	132.35
<b>Résultat financier</b>	54 472-	133 541	188 013-	140.79-
<b>Résultat courant avant impôts</b>	39 703	438 914	399 211-	90.95-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	2 130	8 782	6 652-	75.74-
77140000 RENTRES S/CREAN.AMORTIES	2 130		2 130	
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPT.		4 414	4 414-	100.00-
77200000 PRODUITS SUR EX.ANTERIEURS		4 368	4 368-	100.00-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 141 874	19 401	1 122 474	NS
77520000 CESSION IMMOB	525 886		525 886	
77560000 PROD CESSION IMMOB FINANCIERES	615 988	19 401	596 588	NS
<b>Total des Produits exceptionnels</b>	1 144 005	28 182	1 115 822	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	4 108	7 597	3 489-	45.93-
67100000 CHARGES EXCEP./OP.DE GES.	4 040	4 326	287-	6.62-
67120000 PENALITES AMENDES FISCALE	68	41	27	65.85
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPT.		21	21-	100.00-
67200000 CHARGES SUR EX.ANTERIEURS		3 209	3 209-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	932 911	16 166	916 745	NS
67520000 VALEUR NETTE IMMOB CEDEES	532 838	4 750	528 088	NS
67560000 VAL COMPT IMMO FIN	400 073	11 416	388 657	NS
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>	937 019	23 763	913 256	NS
<b>Résultat exceptionnel</b>	206 985	4 419	202 566	NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES	50 726	34 553	16 173	46.81
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	50 726	36 417	12 309	32.04
69510000 CREDIT IMPOT APPRENTISSAGE		3 864	3 864	100.00



**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/08/2015 12	CA	31/08/2014 12	CA	Euros	%
<b>Ventes marchandises + Production</b>	3 617 747	100.00	3 925 405	100.00	307 658	7.84-
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>Marge commerciale</b>						
+ Production vendue	3 620 849	100.09	3 938 967	100.35	318 118	8.08-
+ Production stockée ou déstockage	3 102	0.09-	13 582	0.35-	10 480	77.13
+ Production immobilisée						
<b>Production de l'exercice</b>	3 617 747	100.00	3 925 405	100.00	307 658	7.84-
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	287 464	7.95	241 964	6.16	45 500	18.80
<b>Marge brute de production</b>	3 330 284	92.05	3 683 441	93.84	353 157	9.59-
<b>Marge brute globale</b>	3 330 284	92.05	3 683 441	93.84	353 157	9.59-
- Autres achats + charges externes	710 183	19.63	804 978	20.51	94 795	11.78-
<b>Valeur ajoutée</b>	2 620 101	72.42	2 878 463	73.33	258 363	8.98-
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	133 228	3.68	122 550	3.12	10 679	8.71
- Salaires du personnel	1 694 177	46.83	1 686 015	42.95	8 163	0.48
- Charges sociales du personnel	571 215	15.79	625 348	15.93	54 133	8.66-
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	221 481	6.12	444 552	11.32	223 071	50.18-
+ Autres produits de gestion courante	142				142	
- Autres charges de gestion courante	135 196	3.74	177 351	4.52	42 155	23.77-
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	195 273	5.40	229 135	5.84	33 862	14.78-
- Dotations aux amortissements	136 357	3.77	71 060	1.81	65 296	91.89
- Dotations aux provisions	51 168	1.41	119 902	3.05	68 735	57.33-
<b>Résultat d'exploitation</b>	94 175	2.60	305 373	7.78	211 197	69.16-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	22		156 994	4.00	156 973	99.99-
- Charges financières	54 494	1.51	23 453	0.60	31 041	132.35
<b>Résultat courant</b>	39 703	1.10	438 914	11.18	399 211	90.95-
+ Produits exceptionnels	1 144 005	31.62	28 182	0.72	1 115 822	NS
- Charges exceptionnelles	937 019	25.90	23 763	0.61	913 256	NS
<b>Résultat exceptionnel</b>	206 985	5.72	4 419	0.11	202 566	NS
- Impôt sur les bénéfices	50 726	1.40	34 553	0.88	16 173	46.81
- Participation des salariés						
<b>Résultat NET</b>	195 962	5.42	408 780	10.41	212 818	52.06-

SAS LEPRINCE ET ASSOCIES

20 RUE JULES VALLES

35000 RENNES

## DOSSIER FISCAL

**LEPRINCE ET ASSOCIES**

*20 Rue Jules Vallès*

35000 RENNES

02 99 50 00 36





**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01092014	et clos le	31082015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société: SAS LEPRINCE ET ASSOCIES		Adresse du siège social: 20 RUE JULES VALLES 35000 RENNES	
SIRET	3 0 1 2 4 1 6 4 2 0 0 0 2 6	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

**B REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**C ACTIVITE**

Activités exercées	Expertise comptable	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------	--

**D RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	162 027	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

**E IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

**F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: LEPRINCE ET ASSOCIES 20 Rue Jules Vallés 35000 RENNES Tél: 02 99 50 00 36	Nom et adresse du conseil: G.B.A. AVOCATS 8 Quai Chateaubriand 35000 RENNES Tél: 02.99.35.12.12
Nom et adresse du CGA ou du visur conventionné: N° d'agrément du CGA	Identité du déclarant: Date: Lieu RENNES Qualité et nom du signataire: Président MENER ERIC Signature
Tél:	







Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du code général des impôts)

**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

Désignation de l'entreprise SAS LEPRINCE ET ASSOCIES

ANNÉE 2015 ou exercice

du 01/09/2014

Adresse 20 RUE JULES VALLES 35000 RENNES

au 31/08/2015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : <span style="float: right;">v. notice ●</span>	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 PIAUD FABRICE EXPERT COMPTABLE ASSOCIE	11 ALLEE DE L ARGOAT 35760 ST GREGOIRE
2 HALOUX MICHEL EXPERT COMPTABLE ASSOCIE	4 RUE DE BEAUSEJOUR 35137 BEDEE
3 ROGUE DANIEL EXPERT COMPTABLE ASSOCIE	5 RUE DU MANOIR 35235 THORIGNE FOUILLARD
4 LEPRINCE THIERRY P.D.G.	LA DURANDIERE 35530 NOYAL SUR VILAINE
5 ESNAULT EMMANUEL MANAGER	8 AVENUE DES CHENES 35630 LA CHAPELLE CHAUSSEE
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ●)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ●)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ●)	Valeur des avantages en nature (v. notice ●)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ●)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ●)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ●)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 91 908		1 049		92 957	6 681			99 638
2 91 269		1 049		92 318	3 571			95 889
3 90 031		1 315		91 346	1 597			92 943
4 87 597		259		87 855	7 151			95 006
5 63 113				63 113	12 460			75 573
6								
7								
8								
9								
10								
** 423 916		3 672		427 589	31 460			459 049

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		61
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		15 877
<b>Total</b>		<b>15 938</b>

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ●) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ●	
- de l'exercice 2015 (total col.9 + total col.10) ●	474 987	- de l'exercice 2015 ●	(8 816
- de l'exercice précédent ●	519 778	- de l'exercice précédent ●	128 433
Nom et qualité du signataire MENER ERIC Président		A RENNES le _____ Signature,	

QUADRATIS informatique

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT**

Désignation de l'entreprise : **SAS LEPRINCE ET ASSOCIES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* **12**  
 Adresse de l'entreprise **20 RUE JULES VALLES** **35000 RENNES** Durée de l'exercice précédent\* **12**  
 Numéro SIRET\* **3 0 1 2 4 1 6 4 2 0 0 0 2 6** Néant  \*

				Exercice N clos le	N-1		
				31 08 2015	31 08 2014		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	165 752	113 595	52 157	71 723	
	Fonds commercial (1)	AH	782 510		782 510	782 510	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 839 405	65 434	1 773 971		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT	206 232	146 536	59 696	114 701	
	Immobilisations en cours	AV	200 499		200 499		
	Avances et acomptes	AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	211 300	34 850	176 450	576 523
		Créances rattachées à des participations	BB				
Autres titres immobilisés		BD					
Prêts		BF					
	Autres immobilisations financières*	BH					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>3 405 699</b>	<b>360 415</b>	<b>3 045 284</b>	<b>1 545 458</b>	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP	640 671		640 671	643 773	
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 185		3 185	3 000	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 339 264	206 601	1 132 664	1 235 361	
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	448 986		448 986	374 004	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD					
DIVERS	Disponibilités	CF	133 961		133 961	237 550	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	48 027		48 027	48 985	
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>2 614 095</b>	<b>206 601</b>	<b>2 407 494</b>	<b>2 542 674</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>6 019 793</b>	<b>567 016</b>	<b>5 452 778</b>	<b>4 088 131</b>	
Reverts : (1) Dont droit au bail							
Clause de réserve de propriété :							
Immobilisations :							
Stocks :							
Créances :							
Reverts : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP					
(3) Part à plus d'un an :		CR					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEPRINCE ET ASSOCIES

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1.52.....4.60.....)	DA	152 460	152 460	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	136 545	136 545	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 246	15 246	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	223 206	684 251	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	195 962	408 780	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	723 419	1 397 283	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 187 554	223 077	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	566 601	508 199	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	848 489	812 583	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	337 859	171 350	
	Dettes fiscales et sociales	DY	734 238	911 872	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	54 617	63 767		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	4 729 358	2 690 848		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	5 452 778	4 088 131		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 885 008	2 548 180		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	105 155			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS LEPRINCE ET ASSOCIES		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			} services*	FG	3 620 849	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		3 620 849	FK		FL	3 620 849
	Production stockée*					FM	(3 102)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	195 273	
	Autres produits (1) (11)					FQ	142	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	3 813 162
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	997 646	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	133 228	
	Salaires et traitements*					FY	1 694 177	
	Charges sociales (10)					FZ	571 215	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	136 357	71 060	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	51 168	119 902			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD						
	Autres charges (12)	GE	135 196	177 351				
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	3 718 987	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	94 175	
opérations et bilan	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	156 501	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	22	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	493	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	22	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	54 494	
	Différences négatives de change					GS	23 453	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	54 494	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(54 472)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	39 703	
							438 914	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTIS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEPRINCE ET ASSOCIES

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 130	8 782	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 141 874	19 401	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1 144 005	28 182	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 108	7 597	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	932 911	16 166	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	937 019	23 763	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	206 985	4 419	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	50 726	34 553	
<b>TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)</b>		HL	4 957 188	4 339 717	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	4 761 226	3 930 936	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	195 962	408 780	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	13 328	
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	EX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	36 994	47 014	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Régularisation n-1		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amendes		4 040	68		
VNC sur immobilisations		932 911			
Cessions immobilisations			1 141 874		
reprise sur créances amorties			2 130		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

REVENUS

QUADRANTUS Informatique

Formulaire réglementaire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEPRINCE ET ASSOCIES Néant

CNC ne peut reporter le montant des continuités

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Constatatives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I				CZ			D8	D9		
		TOTAL II				KD	935 329	KE	KF	1 852 339	
CORPORELLES	Terrains				KG			XH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL	2 339 405	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP	KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	44 197	KW	KX	
		Matériel de transport *					KY	57 000	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	145 779	LC	LD	16 256
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG	
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ	200 499
	Avances et acomptes					LK		LL	LM		
	TOTAL III					LN	246 976	LO	LP	2 556 161	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T	
		Autres participations					8U	611 373	8V	8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU	IV			
TOTAL IV					LQ	611 373	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	1 793 678	0H	0J	4 408 499		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par certains à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
INCORP.	TOTAL I		IN	CO		D0	D7			
		TOTAL II	IO	LV		LW	2 787 667	1X	2 787 667	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		2 339 405	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD			ME	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG			MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ			MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM		44 197	MN	44 197	MO	44 197
		Matériel de transport	IV	MP		57 000	MQ	MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS		162 035	MT	162 035	MU	162 035
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV			MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		200 499	NA	200 499	NB	200 499
	Avances et acomptes		NC	ND			NE	NF		
	TOTAL III		IY	NG		2 396 405	NH	406 732	NI	406 732
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U		M7		0W	
		Autres participations		IO	0X		400 073	0Y	211 300	0Z
Autres titres immobilisés		I1	2B			2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E			2F	2G			
TOTAL IV		I3	NJ		400 073	NK	211 300	2H	211 300	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	0K		2 796 478	0L	3 405 699	0M	3 405 699	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEPRINCE ET ASSOCIES Néant

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

Table with 5 main columns: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Includes sub-rows for Frais d'établissement, Autres immobilisations incorporelles, Terrains, Constructions, Installations techniques, etc.

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Table with 7 main columns: Immobilisations amortissables, Colonne 1, Colonne 2, Colonne 3, Colonne 4, Colonne 5, Colonne 6, Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice. Includes sub-rows for Frais d'établissement, Autres immob. incorporelles, Terrains, Constructions, etc.

CADRE C

Table with 5 main columns: MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\*, Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotations de l'exercice aux amortissements, Montant net à la fin de l'exercice. Includes sub-rows for Frais d'émission d'emprunt à évaluer, Primes de remboursement des obligations.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTIS Informatique

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Handwritten signature

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEPRINCE ET ASSOCIES

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	51 168	UF	158 279	
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 33 - A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SAS LEPRINCE ET ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	271 451		271 451						
	Autres créances clients	UX	1 067 813		1 067 813						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation notamment concédée * UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	8 784		8 784						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 657		3 657						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	109 725		109 725					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	105 364		105 364					
	Groupe et associés (2)	VC	119 775		119 775						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	101 682		101 682						
	Charges constatées d'avance	VS	48 027		48 027						
	<b>TOTAUX</b>		VT	1 836 278	VU	1 836 278	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	106 982		106 982						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	2 080 572		236 222		527 425			1 316 925	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	337 859		337 859						
Personnel et comptes rattachés		8C	204 714		204 714						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	187 931		187 931						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	17 853		17 853						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	302 378		302 378						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 691		3 691						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	584 272		584 272						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	54 617		54 617						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	3 880 869	VZ	2 036 519		527 425			1 316 925	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 860 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	85 650	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LEPRINCE ET ASSOCIES</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>3 1 0 8 2 0 1 5</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés						WA	195 962				
de son conjoint						WB					
moins part déductible *						WC					
à réintégrer :						WD					
Charges non admissibles ou déductions du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	4 451		XE	8 247	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	3 796				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	50 764		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	50 832		XW	50 832
	Amendes et pénalités		WJ	68		Charges financières (art. 212 bis)*	XXZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						IZ	59 726			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		IL7				K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							IB	
			- imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions							WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	18 428
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB	
						WR	<b>TOTAL I</b>			333 195	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
			- imposées aux taux de 0 %							WH	
			- imposées aux taux de 19 %							WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY					
Majoration d'amortissement *						XD					
Mesures d'inclination et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jours entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA		
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé						ZI	Créance dérogée par le report en matière de déficit		XG	74 167	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						XI	bénéfice (I moins II)		200 147	XH	133 048
						XJ	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL					
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>						XN	200 147		XO		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 Dossier N° 100207 en Euro.



Formulaire obligatoire (article 33 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEPRINCE ET ASSOCIES Néant  \*

I. SUIVI DES DÉFICITS
Table with 3 columns: Description, Code, Amount. Rows include: Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) (K4), Déficit imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A) (K5), Déficit reportables (différence K4 - K5) (K6), Déficit de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO) (YJ), Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ) (YK).

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice: ZT 217 042

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
Table with 4 columns: Description, Code, Amount, Code, Amount. Rows include: Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI \* (ZV 50 294, ZW 54 581), Provisions pour risques et charges \* (8X, 8Y, 8Z, 9A, 9B, 9C), Provisions pour dépréciation \* (9D, 9E, 9F, 9G, 9H, 9J), Charges à payer (9K, 9L, 9M, 9N, 9P, 9R, 9S, 9T), TOTAUX (YN 50 764, YO 58 881).

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Table with 4 columns: Description, Code, Amount, Code, Amount. Row: Montant de la réintégration ou de la déduction (LI, LI, LI).

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Handwritten signature

11

**TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LEPRINCE ET ASSOCIES</b>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD	197 079							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	408 780		Dividendes		ZE	869 826							
	Prélèvements sur les réserves	OE	658 125		Autres répartitions		ZF								
					Report à nouveau		ZG								
<b>TOTAL I</b>			<b>OF</b>	<b>1 066 905</b>	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	<b>1 066 905</b>						
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>															
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>															
										Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ		72 223								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT		287 464		241 964						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ		149 751		145 715						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		78 777		102 616						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		31 938		58 333						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST		449 717		498 314					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ		997 646		1 046 942					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW		23 888		21 935						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z		109 340		100 615					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX		133 228		122 550					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY		718 887		850 259						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		155 243		185 939						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*				OB		1 793 131								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS										
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: 1 handicapés: )		1			YP		45		45					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale					RL									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%		%					
- Numéro de centre de gestion agréé *	XP														
										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

QUADRATUS informatique

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	ARIA EXPERTISE C	358 525			358 525	
	2	BMW TL CL 892 EP	57 000		24 162	32 838	
	3	BATIMENT 20 RUE	500 000			500 000	
	4	3 ACTIONS ARIA	600			600	
	5	DLH TITRES ARIA	35 548			35 548	
	6	DLH TITRES ARIA	5 400			5 400	
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
			19%	15% ou 16%	0%		
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
1	574 440	215 915				215 915	
2	25 886	(6 952)	(6 952)				
3	500 000						
4	600						
5	35 548						
6	5 400						
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)		(6 952)				215 915	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (1)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS LEPRINCE ET ASSOCIESNéant  \*

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="radio"/> ou 16% <input checked="" type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input checked="" type="radio"/> *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="radio"/> *	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LEPRINCE ET ASSOCIES</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
				donnant lieu à complément d'impôt	③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt
						④
						⑤

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Formulaire obligatoire (art. 59 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEPRINCE ET ASSOCIES Néant

Exercice ouvert le : 01092014 et clos le : 31082015 Durée en nombre de mois 1 2

Table I - Production de l'entreprise with rows for Ventes de marchandises, Production vendue - Biens, etc., and a TOTAL 1 row.

Table II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1) with rows for Achats de marchandises, Variation de stock, etc., and a TOTAL 2 row.

Table III - Valeur ajoutée produite with a row for Calcul de la Valeur Ajoutée (TOTAL 1 - TOTAL 2).

Table IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises with rows for Valeur ajoutée assujettie à la CVAE, MONO ÉTABLISSEMENT, etc.

Text block: Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Handwritten signature

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2015

Fonctionnaire obligatoirement (art. 38 de l'annexe III du C.G.L.)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 8 2 0 1 5

N° SIRET

3 0 1 2 4 1 6 4 2 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LEPRINCE ET ASSOCIES

ADRESSE (voie)

20 RUE JULES VALLES

CODE POSTAL

35000

VILLE

RENNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

4 913

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1 69

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

HOLD M

N° SIREN (si société établie en France)

522152933

% de détention

92.60

Nb de parts ou actions

4 706

Adresse :

N°

6

Voie

RUE GEORGES BIZET

Code postal

35000

Commune

RENNES

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

QUADRANTUS Informatique

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévu à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

**S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL**

**10 RUE THIERS**

**29300 QUIMPERLE**

*Dossier financier de l'exercice en Euros*

*Période du 01/09/2014 au 31/08/2015*

*Activité principale de l'entreprise : COMMISSARIAT AUX CPDES*

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

**Fait à QUIMPERLE**

**Le 20/01/2016**

**ERIC MENER**

**EXPERT COMPTABLE**

**ARIA EXPERTISE CONSEILS**

**10 RUE THIERS**

**BP 71**

**29300 QUIMPERLE**

**02.98.96.19.78**

S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL

10 RUE THIERS

29300 QUIMPERLE

## SOMMAIRE

- *Attestation des comptes*

### **COMPTES ANNUELS**

- *Analyse de votre entreprise*
- *Bilan, Indicateurs financiers*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe à la liasse fiscale*

### **DOSSIER FISCAL**

- *Liasse 2065*
- *Liasses 2050 à 2059-G*

### **DOSSIER DE GESTION**

- *Bilan synthétique*
- *Détail bilan synthétique*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*
- *Equilibre financier*
- *Tableau de financement*
- *Du résultat à la trésorerie*
- *Ratios*

### **ARIA EXPERTISE CONSEILS**

10 RUE THIERS

BP 71

29300 QUIMPERLE

02.98.96.19.78



**ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

**S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL  
10 RUE THIERS  
29300 QUIMPERLE**

pour l'exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de mes travaux, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	141 877 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	52 733 Euros
- Résultat net comptable,	(12 325) Euros

Fait à QUIMPERLE  
Le 18/01/2016

**ERIC MENER  
EXPERT COMPTABLE**

S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL

10 RUE THIERS

29300 QUIMPERLE

## COMPTES ANNUELS

***ARIA EXPERTISE CONSEILS***

*10 RUE THIERS*

*BP 71*

*29300 QUIMPERLE*

*02.98.96.19.78*



## ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12
Immobilisations	82 678	82 678
Stocks et en cours		
Créances	19 411	44 631
Disponibilités	39 788	2 991
Comptes de régularisation		93
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>141 877</b>	<b>130 393</b>
Capitaux propres (Dont résultat)	68 671 12 325	80 996 16 267
Provisions risques et charges		
Dettes financières	65 536	7 789
Dettes d'exploitation	7 670	41 608
Comptes de régularisation		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>141 877</b>	<b>130 393</b>

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12
Ventes de marchandises Production de l'exercice	52 733	64 730
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises		
Marge brute de production % CA Production exercice	6 267 11.88	10 270 15.87
Marge brute globale % CA	6 267 11.88	10 270 15.87
Valeur ajoutée % CA	11 480 21.77	15 854 24.49
Excédent brut d'exploitation % CA	12 307 23.34	16 402 25.34
Résultat courant % CA	12 325 23.37	16 267 25.13
Résultat net % CA	12 325 23.37	16 267 25.13

TABLEAU DE FINANCEMENT	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12
Capacité d'autofinancement	12 325	16 267
Total des ressources	45 422	16 110
Dont emprunts souscrits		
Total des emplois		19 910
Dont investissements		
Dont remboursements d'emprunts		
Variation du fonds de roulement	45 422	36 020
Variation des actifs circulants	25 313	11 181
Variation des dettes d'exploitation	33 938	34 141
Besoins (-) ou dégagement (+) de l'exercice	8 625	22 961
Variation de la trésorerie	36 797	13 060

RATIOS	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12
Rotation des stocks (en nombre de jours)		
Crédit moyen client (en nombre de jours)	68.78	146.49
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	23.03	135.82
Solvabilité à court terme	0.81	0.96
Autonomie financière	0.94	1.64



**BILAN AU 31/08/2015**

ACTIF				PASSIF			
	Exercice N 31/08/2015	Exercice N-1 31/08/2014	Ecart %		Exercice N 31/08/2015	Exercice N-1 31/08/2014	Ecart %
Immob.incorporelles nettes	82 350	82 350		Capital	50 000	50 000	
Immob.corporelles nettes	0	0		Résultat de l'exercice	12 325	16 267	24.23
Immob.financières	328	328		Prélèvements, distributions			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>82 678</b>	<b>82 678</b>	→	Autres fonds propres	30 996	47 263	34.42-
				<b>FONDS PROPRES</b>	<b>68 671</b>	<b>80 996</b>	<b>15.22-</b> ↘
				Provisions réglementées			
Stock matières, marchandises				Prov.risques et charges			
Produits finis				Subventions			
Travaux en cours				Emprunts à plus d'un an			
<b>STOCKS ET EN COURS</b>			→	<b>DETTES LONG TERME</b>			→
Avances fournisseurs				<b>CAPITAUX STABLES</b>	<b>68 671</b>	<b>80 996</b>	<b>15.22-</b> ↘
Créances clients	12 090	31 518	61.64-	Emprunts à court terme			
Autres créances	7 321	13 113	44.17-	Avances clients			
Comptes de régularisation		93	100.00-	Dettes fournisseurs	5 196	36 104	85.61-
<b>VALEURS REALISABLES</b>	<b>19 411</b>	<b>44 724</b>	<b>56.60-</b> ↘	Dettes fiscales et sociales	2 474	5 504	55.05-
Disponibilités	39 788	2 991	NS	Autres dettes	65 536	7 789	741.38
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>59 199</b>	<b>47 715</b>	<b>24.07</b> ↗	Comptes de régularisation			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>141 877</b>	<b>130 393</b>	<b>8.81</b> ↗	Concours bancaires			
				<b>DETTES COURT TERME</b>	<b>73 206</b>	<b>49 397</b>	<b>48.20</b> ↗
				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>141 877</b>	<b>130 393</b>	<b>8.81</b> ↗

**INDICATEURS FINANCIERS**

	Exercice N 31/08/2015	Exercice N-1 31/08/2014	Ecart
Rotation des stocks			
Délai de paiement clients	68.78	146.49	77.71-
Délai de paiement fournisseurs	23.03	135.82	112.79-
Fonds de roulement en jours	95.63	9.36	86.27-
Utilisation du fonds de roulement	95.63	9.36	86.27-
Trésorerie en jours	271.62	16.64	254.99
Prélèvements / résultat			

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2015 12			Exercice N-1 31/08/2014 12		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 931	1 931				
	Fonds commercial (1)	82 350		82 350	82 350		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	4 578	4 578	0	0		
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	328		328	328			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	89 186	6 509	82 678	82 678			
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	12 090		12 090	31 518	19 428	61.64
	Autres créances	7 321		7 321	13 113	5 792	44.17
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	39 788		39 788	2 991	36 797	NS	
Charges constatées d'avance (3)				93	93	100.00	
<b>Total III</b>	59 199		59 199	47 715	11 484	24.07	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	148 385	6 509	141 877	130 393	11 484	8.81	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2015	Exercice N-1 31/08/2014	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	42 419	42 419		
	Report à nouveau	16 424	157	16 267	NS
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	12 325	16 267	3 942	24.23
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	68 671	80 996	12 325	15.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	65 130	7 383	57 747	782.17
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 196	36 104	30 908	85.61	
Dettes fiscales et sociales	2 880	5 910	3 030	51.27	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	73 206	49 397	23 809	48.20
	Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		141 877	130 393	11 484	8.81

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

73 206

49 397

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2015 12			Exercice N-1 31/08/2014 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	52 733		52 733	64 730		11 997	18.53
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	52 733		52 733	64 730		11 997	18.53
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				110		110	100.00
Autres produits			1	0		0	62.50
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			52 734	64 841		12 107	18.67
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			64 213	80 584		16 370	20.31
Impôts, taxes et versements assimilés			827	548		279	50.91
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	1		0	16.80
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			65 042	81 133		16 092	19.83
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			12 308	16 292		3 985	24.46
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2015	Exercice N-1 31/08/2014	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		43	43	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>		43	43	100.00
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	17	17	0	1.43
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	17	17	0	1.43
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	17	26	43	167.52
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	12 325	16 267	3 942	24.23
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	52 734	64 884	12 150	18.73
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	65 059	81 151	16 092	19.83
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	12 325	16 267	3 942	24.23

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



## ANNEXE

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

**Charges à payer**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 000
Dettes fiscales et sociales	496
Total	5 496

**Charges et produits constatés d'avance**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagements financiers**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus



**DETAIL BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2015 12	31/08/2014 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20510000 LOGICIELS	1 931	1 931		
28051000 AMORT.LOGICIELS	1 931	1 931		
FONDS COMMERCIAL	82 350	82 350		
20700000 FONDS COMMERCIAL	82 350	82 350		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0		
21830000 MATERIEL-MOBILIER DE BUREAU	4 578	4 578		
28183000 AMORT.MAT.BUREAU QUIMPERLE	4 578	4 578		
AUTRES PARTICIPATIONS	328	328		
26105000 TITRES PARTICIPATION	23	23		
26120000 TITRES DE PARTICIPATION CEGID	305	305		
<b>Total II</b>	<b>82 678</b>	<b>82 678</b>		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	12 090	31 518	19 428	61.64
41100000 COLLECTIF DIVERS 2	12 090	31 518	19 428	61.64
AUTRES CREANCES	7 321	13 113	5 792	44.17
44551000 TVA A DECAISSER OU AVANCE	4 504	4 060	444	10.94
44566000 TVA SUR ACHATS ET FRAIS	2 817		2 817	
44586000 TVA S/FACTURES NON PARVENUES		6 000	6 000	100.00
45511000 COMPTE COURANT CAB.LE PRINCE		3 053	3 053	100.00
DISPONIBILITES	39 788	2 991	36 797	NS
51201000 CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	39 443	2 753	36 690	NS
51201100 C.M.B. -NADAN-	162	162		
51201300 CMB -2-	182	76	107	140.84
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		93	93	100.00
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		93	93	100.00
<b>Total III</b>	<b>59 199</b>	<b>47 715</b>	<b>11 484</b>	<b>24.07</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>141 877</b>	<b>130 393</b>	<b>11 484</b>	<b>8.81</b>

*M*

**DETAIL BILAN PASSIF**

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2015 12	31/08/2014 12	Euros	%
<b>CAPITAL</b>	50 000	50 000		
10130000 CAPITAL SOCIAL	50 000	50 000		
<b>RESERVE LEGALE</b>	5 000	5 000		
10610000 RESERVE LEGALE	5 000	5 000		
<b>AUTRES RESERVES</b>	42 419	42 419		
10680000 AUTRES RESERVES	42 419	42 419		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	16 424	157	16 267	NS
11000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDIT)	16 424	157	16 267	NS
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	12 325	16 267	3 942	24.23
<b>Total I</b>	68 671	80 996	12 325	15.22
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	65 130	7 383	57 747	782.17
45510000 COMPTE COURANT LE BAIL H	7 383	7 383		
45511000 COMPTE COURANT CABLE PRINCE	57 747		57 747	
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	5 196	36 104	30 908	85.61
40000000 COLLECTIF FOURNISSEURS	196	104	92	87.95
40810000 FRS FACTURES NON PARVENUES	5 000	36 000	31 000	86.11
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	2 880	5 910	3 030	51.27
44570000 TVA COLLECTEE 20 %	288	1 014	726	71.64
44571000 TVA COLLECTEE A 19.6%	1 691	4 160	2 470	59.36
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER	496	330	166	50.30
45700000 ASSOCIES -DIVIDENDES A PAYER	406	406		
<b>Total IV</b>	73 206	49 397	23 809	48.20
<b>TOTAL GENERAL</b>	141 877	130 393	11 484	8.81

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2015 12	31/08/2014 12	Euros	%
<b>PRODUCTION VENDUE DE SERVICES</b>	52 733	64 730	11 997	18.53
70670000 PRESTATIONS 20%	52 733	9 920	42 813	431.58
70680000 PRESTATIONS COMMISSARIATS 19.6		54 810	54 810	100.00
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	52 733	64 730	11 997	18.53
<b>REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES</b>		110	110	100.00
79100000 TRANSFERT DE CHARGES		110	110	100.00
<b>AUTRES PRODUITS</b>	1	0	0	62.50
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	1	0	0	62.50
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	52 734	64 841	12 107	18.67
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	64 213	80 584	16 370	20.31
60500000 ACHATS DE SOUS TRAITANCE TRAVA	59 000	75 000	16 000	21.33
60610000 EAU - ELECTRICITE	99	114	15	13.25
60642000 FOURNITURES INFORMATIQUES		339	339	100.00
61320000 LOCATIONS LOCAUX QUIMPERLE	3 600	3 600		
61566600 MAINTENANCE LOGICIEL		453	453	100.00
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	378	274	103	37.60
62265000 HONORAIRES DIVERS		600	600	100.00
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX		44	44	100.00
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	76		76	
62620000 FRAIS TELEPHONE, TELETEL ET TE	833	849	16	1.88
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	228	217	11	5.07
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	827	548	279	50.91
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	827	548	279	50.91
<b>AUTRES CHARGES</b>	1	1	0	16.80
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	1	1	0	16.80
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	65 042	81 133	16 092	19.83
<b>Résultat d'exploitation</b>	12 308	16 292	3 985	24.46
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>		43	43	100.00
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS		43	43	100.00
<b>Total des Produits financiers</b>		43	43	100.00
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	17	17	0	1.43
66160000 INTERETS BANCAIRES & ESCOMPTES	17	17	0	1.43
<b>Total des Charges financières</b>	17	17	0	1.43
<b>Résultat financier</b>	17	26	43	167.52
<b>Résultat courant avant impôts</b>	12 325	16 267	3 942	24.23
<b>Total des produits</b>	52 734	64 884	12 150	18.73



**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			
40810000 FRS FACTURES NON PARVENUES			5 000.00
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER 31/08/2015 EX CFEV2015		496.00	496.00

S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL

10 RUE THIERS

29300 QUIMPERLE

## **DOSSIER FISCAL**

***ARIA EXPERTISE CONSEILS***

*10 RUE THIERS*

*BP 71*

*29300 QUIMPERLE*

*02.98.96.19.78*





**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le:	01092014	et clos le:	31082015	Régime simplifié d'imposition:	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe:				Régime réel normal:	x

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL		10 RUE THIERS 29300 QUIMPERLE	
SIRET	3 2 4 8 7 1 9 2 0 0 0 0 3 3	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

**B RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**C ACTIVITES**

Activités exercées: COMMISSARIAT AUX CPDES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**D RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	12 325
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
		PV exonérées (art. 238 quinquies)		

**E ABATTEMENTS ET EXONÉRATIONS NOTAMMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES OU IMPLANTÉES EN ZONES D'ENTREPRISES OU ZONES FRANCHES**

Entreprises nouvelles, art 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines  Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

**F IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**G CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

**H NOM ET ADRESSE DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE**

ARIA EXPERTISE CONSEILS  
10 RUE THIERS  
BP 71  
29300 QUIMPERLE  
Tél: 02.98.96.19.78

**I NOM ET ADRESSE DU CONSEIL**

Tél:

**J NOM ET ADRESSE DU CGA OU DU VISEUR CONVENTIONNÉ**

N° d'agrément du CGA

Tél:

**K IDENTITÉ DU DÉCLARANT**

Date: Lieu: QUIMPERLE CEDEX  
Qualité et nom du signataire: GERANT  
Signature: ERIC MENER





Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 10 RUE THIERS 29300 QUIMPERLE Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 3 2 4 8 7 1 9 2 0 0 0 0 3 3 Néant  \*

				Exercice N clos le		N-1	
				13 1 0 8 2 0 1 5		13 1 0 8 2 0 1 4	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)	AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 931	AG	1 931		
	Fonds commercial (1)	AH	82 350	AI		82 350	82 350
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	4 578	AU	4 578	0	0
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes ...	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (I)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	328	CV		328	328
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>89 186</b>	<b>BK</b>	<b>6 509</b>	<b>82 678</b>	<b>82 678</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		DIVERS	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	12 090
Autres créances (3)	BZ			CA	7 321	13 113	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC			
DIVERS	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	39 788	2 991	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		93	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>59 199</b>	<b>CK</b>	<b>59 199</b>	<b>47 715</b>		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>148 385</b>	<b>IA</b>	<b>6 509</b>	<b>141 877</b>	<b>130 393</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....50.000.....)	DA	50 000		50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000		5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	42 419		42 419
	Report à nouveau	DH	(16 424)		(157)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(12 325)		(16 267)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	68 671		80 996
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	65 130		7 383
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 196		36 104
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 880		5 910
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	73 206		49 397
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	141 877		130 393
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	73 206		49 397	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. CABINET HUBERT I.E. BAILL

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF	
			} services*	FG	52 733	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		52 733	FK	FL	64 730
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	110	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 0	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	52 734 64 841
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	64 213 80 584	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	827 548	
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*		GA		
			} - dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)				GE	1 1	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	65 042 81 133	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	(12 308) (16 292)	
opérations et produits	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	43	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	43	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	17 17	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	17 17	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(17) 26	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	(12 325) (16 267)	

**4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL

Néant  \*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

		Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	II		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	IK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	52 734      64 884	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	65 059      81 151	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(12 325)      (16 267)	
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	EP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	110	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL Néant

(Ne pas reporter le montant des cotisations)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	84 281	KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	4 578	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III		LN	4 578	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
Autres participations		8U	328	8V	8W		
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V		
TOTAL IV		1Q	328	1R	1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	89 186	0H	0J		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation égale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cession à des tiers ou mise hors service ou rétrocession d'une mise en équivalence 2		3		4		
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CO	DO	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	1X	84 281	84 281	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	MG	MH	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU	4 578	4 578
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB			
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF			
	TOTAL III			IY	NG	NH	NI	4 578	4 578	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	0U	M7	0W		
Autres participations			I0	0X	0Y	0Z	328	328		
Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D				
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G				
TOTAL IV			I3	NJ	NK	2H	328	328		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	0K	0L	0M	89 186	89 186		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL

Néant  \*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et repris		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	1 931	PF		PG		PH	1 931
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 578	QM		QN		QO	4 578
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL III</b>	QU	4 578	QV		QW		QX	4 578
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		ON	6 509	OP		OQ		OR	6 509

CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement <b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL						NM						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général des versements (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ
		Total général des versements (NS + NT + NU)						Total général des versements (NW - NY)					

CADRE C

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\*

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaires obligatoires (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL</u>		Néant <input type="checkbox"/>						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	12 090		12 090			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtée ou remis en garantie * (UO))	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 321		7 321		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS						
	<b>TOTAUX</b>		VT	19 411	VU	19 411	VV	
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus de 1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 196		5 196			
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 978		1 978			
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	496		496			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	65 536		65 536			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>		VY	73 206	VZ	73 206			
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>3 1 0 8 2 0 1 5</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		
		de son conjoint		moins part déductible *		
	Avantages personnels non déductibles * (seul amortissement à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'impositions particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3a et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exercée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
					<b>TOTAL I</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'impositions particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
			- imposées au taux de 19 %			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			- imputées sur les déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
Majoration d'amortissement *						
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (régime d'entreprises en difficulté) 44 septies	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé				Crédance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					<b>XN</b>	
					<b>XO</b>	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 Dossier N° 006931 en Euro.

Handwritten signature

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	49 729	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	49 729	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	12 325	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	62 054	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

## CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL

Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %		
⑦	⑧	⑨						
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total alphanumérique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)							
	CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total alphanumérique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
	CADRE C autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAILNéant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Reappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

règle obligatoire  
(article 31A du code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL Néant  \*

 Exercice ouvert le : 01092014 et clos le : 31082015 Durée en nombre de mois 12
**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OM</b>	

**II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)**

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OJ</b>	

**III - Valeur ajoutée produite**
 Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2 **OG**
**IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises**
 Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE) **SA**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

 MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE **EV**

 Chiffre d'affaires de référence CVAE **GX**

 Période de référence **GY** **GZ**

 Date de cessation **HR**

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

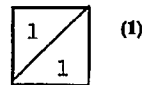
1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 8 2 0 1 5

N° SIRET 3 2 4 8 7 1 9 2 0 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL

ADRESSE (voie) 10 RUE THIERS

CODE POSTAL 29300 VILLE QUIMPERLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination CABINET LE PRINCE & ASSOCIES

N° SIREN (si société établie en France) 301241642 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 2 500

Adresse : N° 1 Voie RUE D'ESPAGNE

Code postal 35000 Commune RENNES Pays FRANCE

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 8 2 0 1 5

N° SIRET

3 2 4 8 7 1 9 2 0 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL

ADRESSE (voie)

10 RUE THIERS

CODE POSTAL

29300

VILLE

QUIMPERLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

S.A.R.L. CABINET HUBERT LE BAIL

10 RUE THIERS

29300 QUIMPERLE

## **DOSSIER DE GESTION**

***ARIA EXPERTISE CONSEILS***

*10 RUE THIERS*

*BP 71*

*29300 QUIMPERLE*

*02.98.96.19.78*



## BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2015	% bilan	31/08/2014	% bilan	Euros	%
Immobilisations incorporelles	82 350	58.04	82 350	63.16		
Immobilisations corporelles	0		0			
Immobilisations financières	328	0.23	328	0.25		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>82 678</b>	<b>58.27</b>	<b>82 678</b>	<b>63.41</b>		
Stocks et en cours						
Créances clients et comptes rattachés	12 090	8.52	31 518	24.17	19 428	61.64
Autres créances	7 321	5.16	13 113	10.06	5 792	44.17
Disponibilités	39 788	28.04	2 991	2.29	36 797	NS
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>59 199</b>	<b>41.73</b>	<b>47 623</b>	<b>36.52</b>	<b>11 576</b>	<b>24.31</b>
Comptes de régularisation			93	0.07	93	100.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>141 877</b>	<b>100.00</b>	<b>130 393</b>	<b>100.00</b>	<b>11 484</b>	<b>8.81</b>

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2015	% bilan	31/08/2014	% bilan	Euros	%
Capital et réserves	80 996	57.09	97 263	74.59	16 267	16.72
Résultat (Bénéfice ou perte)	12 325	8.69	16 267	12.48	3 942	24.23
Provisions réglementées et subventions						
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>68 671</b>	<b>48.40</b>	<b>80 996</b>	<b>62.12</b>	<b>12 325</b>	<b>15.22</b>
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées						
Groupe et associés	65 536	46.19	7 789	5.97	57 747	741.38
Concours bancaires courants						
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	5 196	3.66	36 104	27.69	30 908	85.61
Autres dettes	2 474	1.74	5 504	4.22	3 030	55.05
<b>DETTES</b>	<b>73 206</b>	<b>51.60</b>	<b>49 397</b>	<b>37.88</b>	<b>23 809</b>	<b>48.20</b>
Comptes de régularisation						
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>141 877</b>	<b>100.00</b>	<b>130 393</b>	<b>100.00</b>	<b>11 484</b>	<b>8.81</b>

**DETAIL BILAN SYNTHETIQUE**

ACTIF	Exercice N 31/08/2015 12	% bilan	Exercice N-1 31/08/2014 12	% bilan	Ecart N/N-1	
					Euros	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	82 350	58.04	82 350	63.16		
20510000 LOGICIELS	1 931	1.36	1 931	1.48		
20700000 FONDS COMMERCIAL	82 350	58.04	82 350	63.16		
28051000 AMORT.LOGICIELS	1 931	1.36	1 931	1.48		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	0		0			
21830000 MATERIEL-MOBILIER DE BUREAU	4 578	3.23	4 578	3.51		
28183000 AMORT.MAT.BUREAU QUIMPERLE	4 578	3.23	4 578	3.51		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	328	0.23	328	0.25		
26105000 TITRES PARTICIPATION	23	0.02	23	0.02		
26120000 TITRES DE PARTICIPATION CEGID	305	0.21	305	0.23		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	82 678	58.27	82 678	63.41		
<b>CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	12 090	8.52	31 518	24.17	19 428	61.64
41100000 COLLECTIF DIVERS 2	12 090	8.52	31 518	24.17	19 428	61.64
<b>AUTRES CREANCES</b>	7 321	5.16	13 113	10.06	5 792	44.17
44551000 TVA A DECAISSER OU AVANCE	4 504	3.17	4 060	3.11	444	10.94
44566000 TVA SUR ACHATS ET FRAIS	2 817	1.99			2 817	
44586000 TVA S/FACTURES NON PARVENUES			6 000	4.60	6 000	100.00
45511000 COMPTE COURANT CAB.LE PRINCE			3 053	2.34	3 053	100.00
<b>DISPONIBILITES</b>	39 788	28.04	2 991	2.29	36 797	NS
51201000 CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	39 443	27.80	2 753	2.11	36 690	NS
51201100 C.M.B. -NADAN-	162	0.11	162	0.12		
51201300 CMB -2-	182	0.13	76	0.06	107	140.84
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	59 199	41.73	47 623	36.52	11 576	24.31
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			93	0.07	93	100.00
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			93	0.07	93	100.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	141 877	100.00	130 393	100.00	11 484	8.81

## DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/08/2015 12	bilan	31/08/2014 12	bilan	Euros	%
<b>CAPITAL ET RESERVES</b>	80 996	57.09	97 263	74.59	16 267	16.72
10130000 CAPITAL SOCIAL	50 000	35.24	50 000	38.35		
10610000 RESERVE LEGALE	5 000	3.52	5 000	3.83		
10680000 AUTRES RESERVES	42 419	29.90	42 419	32.53		
11000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDIT)	16 424	11.58	157	0.12	16 267	NS
<b>RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)</b>	12 325	8.69	16 267	12.48	3 942	24.23
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	68 671	48.40	80 996	62.12	12 325	15.22
<b>GROUPES ET ASSOCIES</b>	65 536	46.19	7 789	5.97	57 747	741.38
45510000 COMPTE COURANT LE BAIL H	7 383	5.20	7 383	5.66		
45511000 COMPTE COURANT CAB.LE PRINCE	57 747	40.70			57 747	
45700000 ASSOCIES -DIVIDENDES A PAYER	406	0.29	406	0.31		
<b>FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES</b>	5 196	3.66	36 104	27.69	30 908	85.61
40000000 COLLECTIF FOURNISSEURS	196	0.14	104	0.08	92	87.95
40810000 FRS FACTURES NON PARVENUES	5 000	3.52	36 000	27.61	31 000	86.11
<b>AUTRES DETTES</b>	2 474	1.74	5 504	4.22	3 030	55.05
44570000 TVA COLLECTEE 20 %	288	0.20	1 014	0.78	726	71.64
44571000 TVA COLLECTEE A 19.6%	1 691	1.19	4 160	3.19	2 470	59.36
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER	496	0.35	330	0.25	166	50.30
<b>DETTES</b>	73 206	51.60	49 397	37.88	23 809	48.20
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	141 877	100.00	130 393	100.00	11 484	8.81

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2015	% CA	31/08/2014	% CA	Euros	%
<b>Ventes marchandises + Production</b>	52 733	100.00	64 730	100.00	11 997	18.53
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>Marge commerciale</b>						
+ Production vendue	52 733	100.00	64 730	100.00	11 997	18.53
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
<b>Production de l'exercice</b>	52 733	100.00	64 730	100.00	11 997	18.53
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	59 000	111.88	75 000	115.87	16 000	21.33
<b>Marge brute de production</b>	6 267	11.88	10 270	15.87	4 003	38.98
<b>Marge brute globale</b>	6 267	11.88	10 270	15.87	4 003	38.98
- Autres achats + charges externes	5 213	9.89	5 584	8.63	370	6.63
<b>Valeur ajoutée</b>	11 480	21.77	15 854	24.49	4 373	27.58
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	827	1.57	548	0.85	279	50.91
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	12 307	23.34	16 402	25.34	4 094	24.96
+ Autres produits de gestion courante	1		0		0	62.50
- Autres charges de gestion courante	1		1		0	16.80
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges			110	0.17	110	100.00
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
<b>Résultat d'exploitation</b>	12 308	23.34	16 292	25.17	3 985	24.46
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers			43	0.07	43	100.00
- Charges financières	17	0.03	17	0.03	0	1.43
<b>Résultat courant</b>	12 325	23.37	16 267	25.13	3 942	24.23
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
<b>Résultat NET</b>	12 325	23.37	16 267	25.13	3 942	24.23



**DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2015 12	% CA	31/08/2014 12	% CA	Euros	%
<b>VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION</b>	52 733	100.00	64 730	100.00	11 997	18.53
PRODUCTION VENDUE	52 733	100.00	64 730	100.00	11 997	18.53
70670000 PRESTATIONS 20%	52 733	100.00	9 920	15.33	42 813	431.58
70680000 PRESTATIONS COMMISSARIATS 19.6			54 810	84.67	54 810	100.00
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	52 733	100.00	64 730	100.00	11 997	18.53
SOUS TRAITANCE DIRECTE	59 000	111.88	75 000	115.87	16 000	21.33
60500000 ACHATS DE SOUS TRAITANCE TRAVA	59 000	111.88	75 000	115.87	16 000	21.33
<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	6 267	11.88	10 270	15.87	4 003	38.98
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	6 267	11.88	10 270	15.87	4 003	38.98
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	5 213	9.89	5 584	8.63	370	6.63
60610000 EAU - ELECTRICITE	99	0.19	114	0.18	15	13.25
60642000 FOURNITURES INFORMATIQUES			339	0.52	339	100.00
61320000 LOCATIONS LOCAUX QUIMPERLE	3 600	6.83	3 600	5.56		
61566600 MAINTENANCE LOGICIEL			453	0.70	453	100.00
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	378	0.72	274	0.42	103	37.60
62265000 HONORAIRES DIVERS			600	0.93	600	100.00
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX			44	0.07	44	100.00
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	76	0.14			76	
62620000 FRAIS TELEPHONE, TELETEL ET TE	833	1.58	849	1.31	16	1.88
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	228	0.43	217	0.33	11	5.07
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	11 480	21.77	15 854	24.49	4 373	27.58
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	827	1.57	548	0.85	279	50.91
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	827	1.57	548	0.85	279	50.91
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	12 307	23.34	16 402	25.34	4 094	24.96
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1		0		0	62.50
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	1	0.00	0	0.00	0	62.50
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1		1		0	16.80
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	1	0.00	1	0.00	0	16.80
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES			110	0.17	110	100.00
79100000 TRANSFERT DE CHARGES			110	0.17	110	100.00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	12 308	23.34	16 292	25.17	3 985	24.46
PRODUITS FINANCIERS			43	0.07	43	100.00
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS			43	0.07	43	100.00
CHARGES FINANCIERES	17	0.03	17	0.03	0	1.43
66160000 INTERETS BANCAIRES & ESCOMPTE	17	0.03	17	0.03	0	1.43



## EQUILIBRE FINANCIER

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2015	12 Nbj CA	31/08/2014	12 Nbj CA	Euros	%
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>						
Capital et réserves	80 996	552.94	97 263	540.93	16 267	16.72
Résultat de l'exercice	12 325	84.14	16 267	90.47	3 942	24.23
Provisions réglementées et subventions						
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	68 671	468.80	80 996	450.46	12 325	15.22
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées						
Groupes et associés	65 536	447.41	7 789	43.32	57 747	741.38
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>	134 207	916.21	88 785	493.78	45 422	51.16
Actif net immobilisé	82 678	564.43	82 678	459.82		
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	51 529	351.78	6 107	33.96	45 422	743.77
<b>BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT</b>						
Stocks et en cours						
Créances clients et comptes rattachés	12 090	82.54	31 518	175.29	19 428	61.64
Autres créances	7 321	49.98	13 113	72.93	5 792	44.17
Comptes de régularisation			93	0.51	93	100.00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	19 411	132.52	44 724	248.73	25 313	56.60
Fournisseurs et comptes rattachés	5 196	35.47	36 104	200.79	30 908	85.61
Autres dettes	2 474	16.89	5 504	30.61	3 030	55.05
Comptes de régularisation						
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	7 670	52.36	41 608	231.41	33 938	81.57
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	11 741	80.15	3 116	17.33	8 625	276.84
Disponibilités	39 788	271.62	2 991	16.64	36 797	NS
Concours bancaires courants						
<b>TRESORERIE NETTE</b>	39 788	271.62	2 991	16.64	36 797	NS



**TABLEAU DE FINANCEMENT  
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/08/2015	Exercice N-1 31/08/2014
<b>RESSOURCES DURABLES</b>		
Résultat net comptable	12 325	16 267
Dotations aux amortissements et provisions		
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	12 325	16 267
Prélèvements		
<b>AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE</b>	12 325	16 267
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres		157
Augmentation des comptes courants d'associés	57 747	
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	45 422	16 110
<b>EMPLOIS FIXES</b>		
Acquisitions d'immobilisations		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		157
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		19 754
Remboursements des dettes financières		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		19 910
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b> Ressource nette (+) ou emploi net (-)	45 422	36 020

**TABLEAU DE FINANCEMENT  
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1) 31/08/2015 12	Variations (N-1) - (N-2) 31/08/2014 12
<b>VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS</b>		
Stocks et en cours		
Clients et comptes rattachés	19 428	5 697
Autres créances	5 792	6 386
Comptes de régularisation	93	902
<b>VARIATION</b>	<b>25 313</b>	<b>11 181</b>
<b>VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 908	34 781
Autres dettes	3 030	640
Comptes de régularisation		
<b>VARIATION</b>	<b>33 938</b>	<b>34 141</b>
<b>BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice</b>	<b>8 625</b>	<b>22 961</b>
<b>VARIATION TRESORERIE</b>		
Disponibilités	36 797	13 060
Concours bancaires courants		
<b>VARIATION</b>	<b>36 797</b>	<b>13 060</b>
<b>UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b> Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	<b>45 422</b>	<b>36 020</b>

## DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 31/08/2015 12	Exercice N-1 31/08/2014 12
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	12 325	16 267
<b>± Non flux d'exploitation</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	}	}
Reprises sur amortissements et provisions	}	}
Plus ou moins-values sur cession d'actif	}	}
Subventions d'investissements virées au résultat	}	}
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	12 325	16 267
<b>- Prélèvements</b>		
<b>= Autofinancement disponible</b>	12 325	16 267
<b>+ Variation du B.F.R.</b>	8 625	22 961
<b>= Trésorerie d'exploitation</b>	20 951	6 694
<b>+ Ressources</b>		
Cessions d'immobilisations	}	}
Augmentation des capitaux propres	}	157
Augmentations des comptes courants d'associés	57 747	}
Augmentations des dettes financières	}	}
Subventions reçues	}	157
	57 747	157
<b>- Emplois</b>		
Acquisitions d'immobilisations	}	}
Charges à répartir sur plusieurs exercices	}	}
Réduction des capitaux propres	}	157
Dividendes	}	}
Remboursements des comptes courants d'associés	}	19 754
Remboursements des dettes financières	}	}
	}	19 910
<b>= Variation de trésorerie</b>	36 797	13 060
<b>+ Trésorerie initiale</b>	2 991	16 051
<b>TRESORERIE FINALE</b>	39 788	2 991



## RATIOS

	31/08/2015	12 mois	31/08/2014	12 mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
<b>ROTATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES</b>				
$\frac{\text{Stock matières premières + Stock de marchandises} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Matières premières consommées + Coût d'achat des marchandises vendues}}$				
<i>Ce ratio vous renseigne sur le nombre moyen de jours pendant lesquels les stocks restent dans l'entreprise. Il doit vous aider à définir votre politique d'achats.</i>				
<b>CREDIT MOYEN CONSENTI AUX CLIENTS</b>				
$\frac{\text{Clients et comptes rattachés} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Chiffre d'affaires TTC}}$	12 090	68.78	31 518	146.49
	63 279		77 457	
<i>Il s'agit de la durée moyenne d'encaissement des créances clients. Il doit être comparé au crédit pratiqué par vos concurrents et à celui que vous avez fixé comme objectif.</i>				
<b>CREDIT MOYEN OBTENU DES FOURNISSEURS</b>				
$\frac{\text{Fournisseurs et comptes rattachés} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Achats et charges externes TTC}}$	5 196	23.03	36 104	135.82
	81 217		95 698	
<i>Il s'agit de la durée moyenne de règlement des dettes fournisseurs. Il doit être comparé aux conditions d'achats généralement obtenues.</i>				
<b>RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME</b>				
$\frac{\text{Créances à moins d'un an + Disponibilités}}{\text{Dettes à moins d'un an}}$	59 199	0.81	47 623	0.96
	73 206		49 397	
<i>Ce ratio indique si l'entreprise est apte à faire face à ses dettes à court terme.</i>				
<b>RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE</b>				
$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Dettes}}$	68 671	0.94	80 996	1.64
	73 206		49 397	
<i>Ce ratio indique comment a été financée votre entreprise. Il mesure la part des fonds que vous avez apportés par rapport aux fonds que vous avez empruntés.</i>				

## DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

### LE SOUSSIGNE

**Monsieur Eric MENER**

Agissant en qualité de :

**Président de la société « LEPRINCE ET ASSOCIES »**

Société par actions simplifiée au capital de 152 460 Euros

Ayant son siège social à RENNES (35) – 20 rue Jules Vallès

Immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 301 241 642

Habilité à signer la présente déclaration aux termes des délibérations de l'assemblée générale en date du 25 février 2016

**Gérant de la société « CABINET HUBERT LE BAIL »**

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 Euros

Ayant son siège social à QUIMPERLÉ (29) - 10 rue Thiers

Immatriculée au RCS de QUIMPER sous le numéro 324 871 920

Habilité à signer la présente déclaration aux termes des décisions de l'associée unique en date du 25 février 2016

**A, préalablement à la déclaration de conformité qui va suivre, exposé ce qui suit :**

- 1) Le projet étant né d'une fusion entre la Société « LEPRINCE ET ASSOCIES » et la Société « CABINET HUBERT LE BAIL », le dirigeant desdites sociétés a, conformément aux dispositions de l'article R 236-1 du Code de commerce, établi un projet de fusion contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêté des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société « CABINET HUBERT LE BAIL » devant être transmis à la Société « LEPRINCE ET ASSOCIES ».
- 2) Il est, en outre, précisé que la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" ayant détenu, dans les conditions de l'article L236-11 du Code de commerce, la totalité des parts sociales de la Société « CABINET HUBERT LE BAIL », il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par les Sociétés absorbée et absorbante, ni à l'établissement des rapports prévus par les articles L 236-9 et L 236-10 du Code de commerce.
- 3) Conformément à l'article R. 236-2 du Code de Commerce, le projet de fusion a fait l'objet d'un avis paru au BODACC le 31 mars 2016 à la demande de la société « LEPRINCE ET ASSOCIES », puis d'un avis paru au BODACC le 3 avril 2016 à la demande de la société « CABINET HUBERT LE BAIL ».

Ces publications sont intervenues après le dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de QUIMPER le 8 mars 2016 au nom de la Société « CABINET HUBERT LE BAIL », puis au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES le 24 mars 2016 au nom de la Société « LEPRINCE ET ASSOCIES ».

- 4) L'avis prévu par l'article R 210-9 du Code de commerce en ce qui concerne la fusion absorption de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" par la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" a été publié dans le journal d'annonces légales LES PETITES AFFICHES (35) des 27 et 28 mai 2016. L'avis prévu par l'article R 237-2 du Code de commerce en ce qui concerne la dissolution de la Société « CABINET HUBERT LE BAIL » a été publié dans le journal d'annonces légales LE PAYSAN BRETON (29) du 27 mai 2016.
- 5) Par décisions en date du 4 mai 2016, le Président de la société « LEPRINCE ET ASSOCIES » a constaté la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la Société « CABINET HUBERT LE BAIL ».

La réalisation définitive de la fusion a entraîné la dissolution immédiate, sans liquidation, de la Société « CABINET HUBERT LE BAIL » ce même jour.

- 6) Sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES et de QUIMPER, à l'appui de la présente déclaration de conformité :
- un exemplaire du procès-verbal des décisions du Président de la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" en date du 4 mai 2016 auquel est annexé un exemplaire du projet de fusion.

Et ceci relaté, le soussigné affirme que la fusion de la Société "LEPRINCE ET ASSOCIES" et de la Société "CABINET HUBERT LE BAIL" est intervenue en conformité de la loi et des règlements.

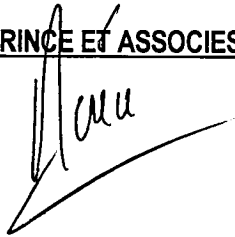
Fait à RENNES

Le 24 mai 2016

En deux exemplaires originaux

Pour la Société « LEPRINCE ET ASSOCIES »

Monsieur Eric MENER



Pour la Société « CABINET HUBERT LE BAIL »

Monsieur Eric MENER

